

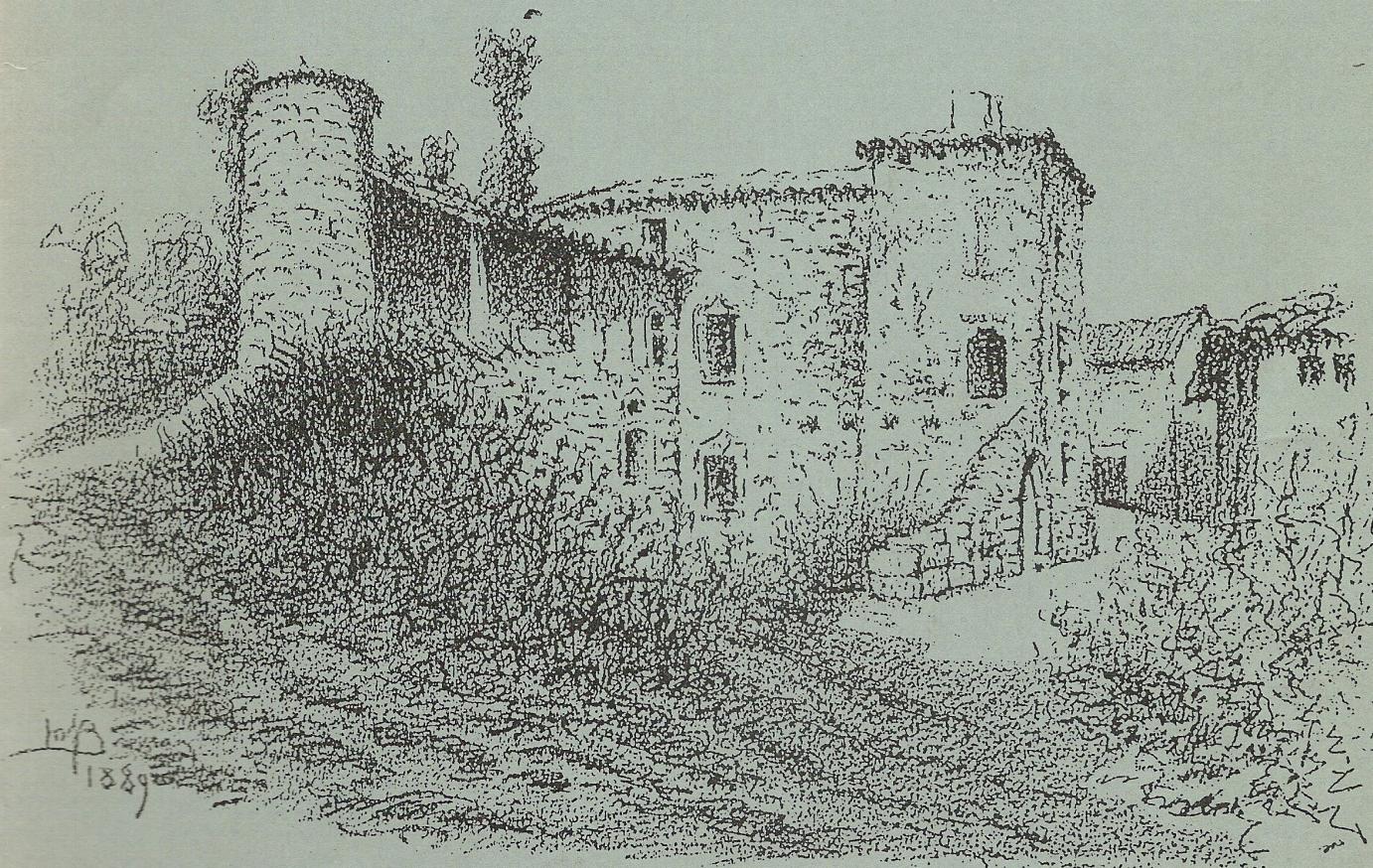
I.S.S.N. 0761-7011

# Chroniques Monistroliennes

---

BULLETIN DE LA SOCIETE D'HISTOIRE DE MONISTROL-SUR-LOIRE

---



Le Chambon  
La Rivoire

N° 28  
1993  
50 FRANCS



N° 28  
1993

# Chroniques Monistroliennes

BULLETIN DE LA SOCIETE D'HISTOIRE DE MONISTROL-SUR-LOIRE

*Directeurs de la Publication : Philippe MORET et Christian LAURANSON-ROSASZ.*

## SOMMAIRE

- 2** *En forme d'Editorial...* P. Bonche  
*Du couvent des Capucins à l'Ecole Technique*

- 4** *Notices sur le Chambon et la Rivoire* H. Fraisse

5 Le château du Chambon (avant-propos de Ph. Moret)

7 Notice sur la seigneurie du Chambon

8 I. Famille des Saint-Didier

9 II. Famille des Taillefer

11 III. Famille des Royraud

16 IV. Famille des Royraud du Villard

[ 20-21 ] *Généalogie des seigneurs du Chambon (et de la Rivoire)*

22 V. Famille de la Gruterie de Maisonseule

24 VI. Famille de Chevriers

27 Notice sur la seigneurie de la Rivoire-Basse

28 Famille des Chazelets

*Les illustrations sur le Chambon (dont celle de couverture) sont de Marc Bouchacourt. Elles sont datées de 1889.*

- 34** La double inauguration de la fontaine Néron Ph. Moret

- 40** La Société d'Histoire en 1993

---

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE

*Pour la Mise en Valeur et la Défense du Patrimoine Historique et Culturel de la Cité*

SIÈGE SOCIAL ET ADRESSE POSTALE

Château des Evêques - B.P. 49 - 43120 MONISTROL SUR LOIRE

*En forme d'Editorial...*

## *Du couvent des Capucins à l'Ecole Technique*

Le 19 novembre 1993 a été inaugurée la nouvelle salle polyvalente de l'École Technique de Monistrol. Cet ancien local du Cinéma paroissial, demeuré vétuste à travers les siècles, est devenu une superbe salle grâce au dévouement de l'équipe du L.E.P.P. : parents, professeurs et grands élèves qui ont enlevé l'ancien crépi des murs, faisant apparaître les pierres d'origine, dévoilant les transformations successives faites dans cette salle, depuis l'origine des Capucins, en 1625. C'est ainsi qu'on peut deviner une arche de la première chapelle, celle qui a existé jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle et dans laquelle le Père Coindre a reçu la profession religieuse des premières sœurs de Jésus-Marie, avec Claudine Thévenet (qui vient d'être canonisée le 20 mars 1993).

En 1825, un local plus grand fut offert à ces religieuses par Mgr de Bonald, évêque du Puy, qui, lors d'une visite à Monistrol, fut conquis par l'action de ces sœurs auprès des jeunes filles défavorisées, et les attira au Puy.

Que de souvenirs sont rattachés à cette salle qui servit d'abord de cimetière aux premiers Capucins, ceux qui s'étaient dévoués sans compter lors de la grande peste de 1629, et marquèrent dans l'histoire de Monistrol.

C'est dans ces mêmes bâtiments que l'on retrouve en 1820, avec le Père Coindre, le Petit Séminaire qui marque de son empreinte toute la vie intellectuelle de Monistrol jusqu'en 1906, quand la séparation de l'Église et de l'État en expulsa les occupants.

Les bâtiments servirent de casernement aux prisonniers alsaciens et lorrains, pendant la guerre 1914-1918.

Si la mairie occupa plus tard la partie gauche, vers la place de Vaux, cette partie droite (celle qui est en face de la fontaine Néron et qui porte sur une pierre la date de 1637) abrita au rez-de-chaussée une salle de gymnastique et de répétition pour la "Jeune Garde Monistrolienne" et les "Petits Tapins", tandis que le premier étage servait aux réunions du patronage et du cercle des hommes.

Déjà, la vocation culturelle de cette salle s'affirmait, puisqu'on y installait une salle de spectacle où les jeunes se produisirent sur les planches dans des pièces de l'époque qui sont restées célèbres. C'était les grands drames patriotiques, ceux des Chouans ou du baron des Adrets, alors que les plus jeunes jouèrent en 1923 une opérette : "la Mère Michelle", exercée par le poète occitan Michel Carrot et par l'abbé Coutanson, alors que les plus anciens étaient attirés deux ou trois fois par an par des conférences. La plupart de celles-ci étaient faites par Roger Néron-Bancel qui savait captiver son auditoire et traiter les sujets les plus divers. En grand érudit, il pouvait parler aussi bien de la dernière encyclique *Rerum Novarum* que des romans de Jules Verne, des chercheurs d'or ou des derniers faits divers d'actualité. Toutes ces causeries étaient suivies avec intérêt par un nombreux public.

Plus tard, les pièces de théâtre étaient appréciées par un public qui n'avait pas beaucoup de distractions à l'époque, et beaucoup de jeunes Monistroliens, tour à tour, firent leurs débuts sur les planches de ce théâtre qui devint le Cinéma paroissial. Le groupe des *Loisirs Populaires*, avec — pour la première fois ! — une troupe mixte, pendant près de trente ans, donna chaque année une représentation de pièces de plus en plus modernes et commença dans cette salle les premières discussions d'un Ciné-Club, avec le cinéma qui s'installa régulièrement chaque semaine.

De 1950 à 1960, la Comédie de Saint-Étienne vint donner régulièrement les pièces de son répertoire : du Molière d'abord, puis des auteurs plus modernes, et ce fut un public épris de bon théâtre qui venait de toute la région dans cette salle polyvalente que l'on vient de remettre.

Une plaque commémorative, rappelant le souvenir de l'abbé Cellier, a été inaugurée par Mr Proriol, député, et il nous est agréable de constater que sur le même mur mitoyen de cette salle se trouvent d'un côté l'ancienne chapelle où fut fondé l'ordre des sœurs de Claudine Thévenet qui s'occupaient de l'éducation des jeunes filles et leur apprenait un métier, et de l'autre la plaque immortalisant le souvenir de l'abbé Cellier qui lui aussi a consacré sa vie à l'éducation des garçons et à leur formation professionnelle.

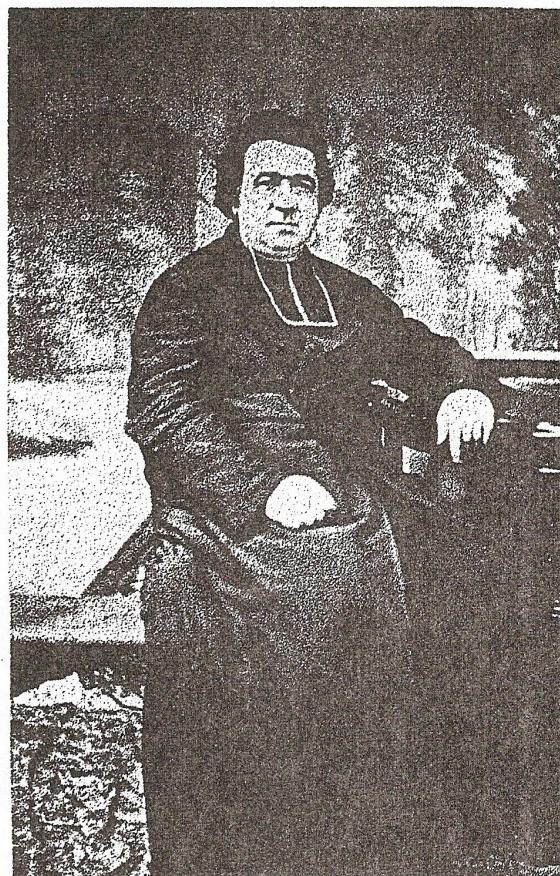
Paul Bonche,  
*Président de la Société d'Histoire de Monistrol-sur-Loire.*



Un groupe de comédiens, vers 1928, devant la porte du cinéma (dans la cour intérieure)  
Au premier rang, en bas, de gauche à droite : Georges Fournier, Gabriel Beraud ("Didou"), Jean Massard, Maurice Gras (?).  
Au milieu : Mounier, Edouard Geysand, Vitalis André, "Marianou" (*je Aulagnier*)  
En haut : Villard (?), Lardon, Armand Bouchardon (le gendarme), Edouard Laval, Charles Goyo.  
*au Vey*  
(Cliché fourni par Mme Charles Goyo)

ABBÉ HENRI FRAISSE

NOTICES  
SUR LES SEIGNEURIES  
DU CHAMBON  
ET DE LA RIVOIRE



L'abbé Fraisse,  
(1819-1884).

## LE CHATEAU DU CHAMBON

### AVANT-PROPOS

Des nombreuses notices écrites par l'abbé Fraisse (1819-1884) sur Monistrol et sa région, la plupart restent encore inédites. Nous publions aujourd'hui celle qui traite du Chambon et de la Rivoire-Basse, probablement la dernière qu'il ait rédigée.

Sur les côtes de la Rivoire, un Monistrol-bis s'est récemment construit : l'histoire de ce domaine concerne ainsi très directement beaucoup de nos concitoyens. Quant au Chambon, quel promeneur des bords de Loire n'a été intrigué par ce bâtiment agricole où des murs anciens, une tour, signalent un noble passé ? Qui n'a remarqué sa situation particulière, au point où le fleuve va quitter la plaine de Bas et de Monistrol, pour s'enfoncer dans les gorges qui le conduiront, presque sans répit, jusqu'à la plaine du Forez ?

La curiosité peut poser bien des questions sur le Chambon et la Rivoire-Basse. La notice de l'abbé Fraisse ne prétend pas répondre à toutes. Son premier souci est d'établir aussi clairement que possible la succession des possesseurs de ces domaines ou seigneuries. Il disposait pour cela de deux sources essentielles : le "répertoire des hommages rendus aux évêques du Puy"<sup>1</sup>, et les minutes des études notariales, alors presque toutes conservées à Monistrol et qu'il a pu consulter sur place. Hommages féodaux pour la période la plus ancienne, contrats de mariage et testaments à partir du 15ème siècle, lui ont fourni l'essentiel des données à travers lesquelles il a su tisser sa trame. Sans doute aimerait-on en savoir bien davantage sur toutes ces personnes qui défilent sous nos yeux. On n'a d'elles trop souvent qu'un nom et une ou deux dates. Pourtant, ce qui apparaît même dans cette succession parfois aride, c'est justement ce qu'on pourrait appeler le vouloir durer de ces lignées, et c'est la durée de ces mariages entre une famille et un lieu.

L'abbé Fraisse a achevé sa notice en 1882, il y a un peu plus de cent ans. Nos connaissances n'ont pas beaucoup avancé depuis lors<sup>2</sup>. Ainsi, son texte demeure valable, tel qu'il est.

On aimerait compléter cette histoire du Chambon de deux façons. D'abord une étude archéologique, qui relèverait à travers les bâtiments

---

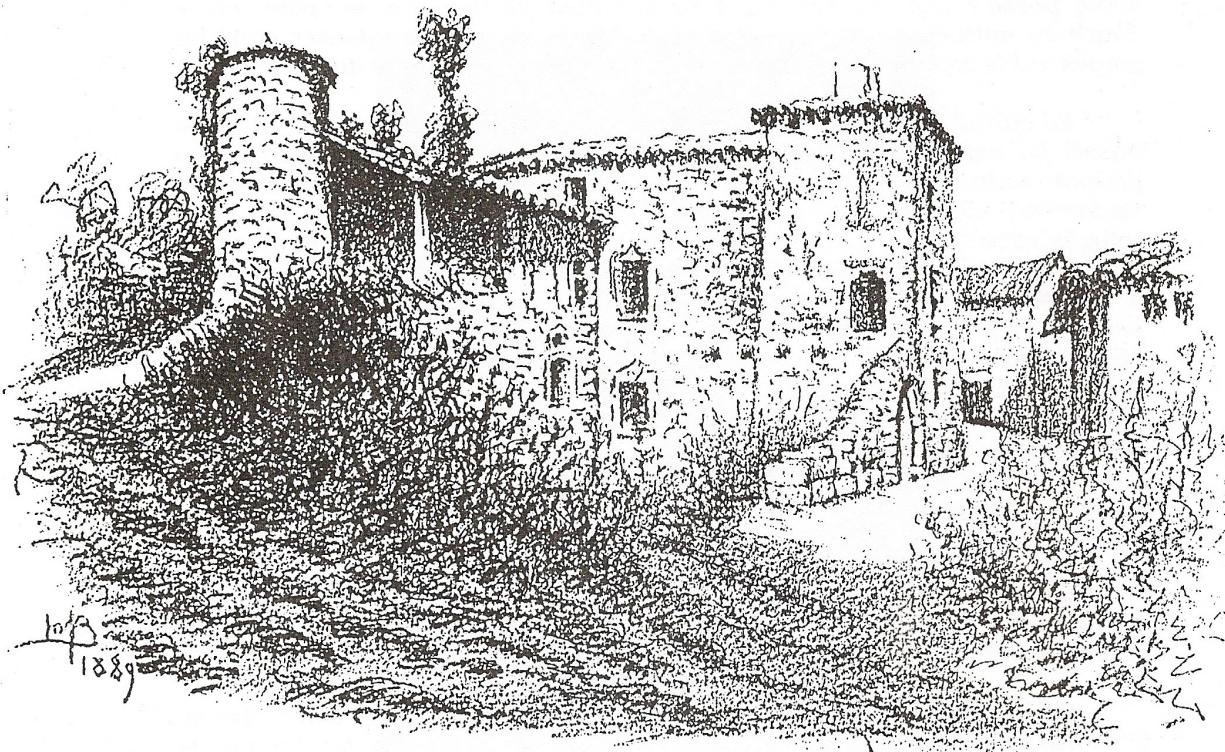
1. Adrien Lascombe a publié ce manuscrit en 1882, précisément l'année où Fraisse mettait la dernière main à sa notice. Mais Fraisse avait certainement pris copie depuis longtemps des sections qui concernaient Monistrol.

2. Marcel Romeyer consacre quelques pages au Chambon dans son *Monistrol* (p. 26-35). Elles font largement écho aux hypothèses de Boudon-Lashermes sur l'importance exceptionnelle, dès la plus haute antiquité, du "port" du Chambon. Elles exploitent les documents du fonds Chaleyer, et apportent de nombreux renseignements sur l'histoire du domaine depuis la Révolution.

actuels les traces des constructions anciennes, et nous restituerait l'image du château disparu. Ensuite une étude économique, qui exploiterait d'autres documents encore subsistants, essentiellement des baux d'afferme soit de domaines, soit de droits seigneuriaux. Cette dernière étude serait d'autant plus intéressante que le Chambon présentait la particularité d'associer à l'exploitation agricole classique, les revenus d'un bac sur la Loire et d'un moulin à eau.

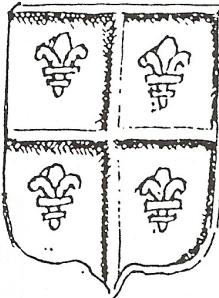
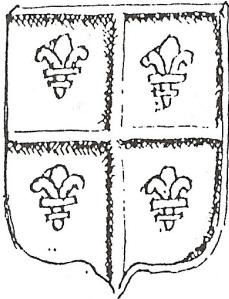
Mais il nous a paru qu'il valait mieux ne pas attendre ces compléments pour publier le matériau que nous avions déjà. Nous nous sommes contentés d'y ajouter, en notes<sup>3</sup>, des informations que Marc Bouchacourt avait rassemblées, vers 1910, en dépouillant le fonds Chaleyer conservé aux archives départementales de la Loire. Ses notes restées manuscrites étaient en quelque sorte le manuscrit de l'abbé Fraisse. C'est une joie pour nous d'organiser ainsi une collaboration posthume entre ces deux chercheurs modestes et patients.

Philippe MORET



---

3. Les quelques notes d'Henri Fraisse sont signalées HF. Toutes les autres sont de nous, à partir des papiers Bouchacourt en notre possession.



ABBE HENRI FRAISSE

NOTICE SUR LA SEIGNEURIE DU CHAMBON

(1882)

Le village du Chambon<sup>4</sup>, qui eut autrefois son manoir avec titre de seigneurie, est situé dans la paroisse de Monistrol, au nord et à cinq kilomètres de cette ville, et sis sur les bords de la Loire. Ce qui donna, sans doute, à cette localité une assez grande importance, c'est que les maîtres de son château, outre la fertilité des terres et prairies de leur vaste domaine, avaient droit de surveillance et de péages sur le port et le passage du fleuve : port qui ouvrait une grande route de communication entre l'Auvergne et le Vivarais. Cette route, descendant de Saint-Bonnet-le-Château, passait au Chambon après avoir franchi la Loire ; montait au village de Beaux ; puis à Tirevolet et à Lichemialle dans la paroisse de Saint-Pal ; et de là s'en allait au Tracol et descendait vers le Rhône. Pauvre et bien abrupt chemin aujourd'hui<sup>5</sup>, à peine nommé dans nos vieux cadastres, à peine connu de nos paysans et laboureurs ; mais que les seigneurs du Moyen Age devaient tenir en grande estime, parce qu'il leur procurait le facile et commode moyen de prélever, sur le vin, sur le blé et sur toutes les autres denrées, les droits de leyde et de péage qui faisaient leur plus grande richesse.

On voit encore, au Chambon, quelques ruines de l'habitation de ses anciens maîtres ; entre autres les restes de leur chapelle seigneuriale bâtie en 1518 ; avec une de ses murailles qui avait conservé jusqu'à ces derniers temps une peinture murale représentant l'Annonciation, avec tous les détails symboliques que reproduisait le Moyen Age<sup>6</sup>.

Les seules armoiries que nous ayons trouvées parmi les ruines sont celles que nous avons retracées en tête de cet avant-propos. Elles sont (ou étaient) gravées sur les panneaux extérieurs d'une croisée gothique ; sur la porte principale qui donne entrée, de la cour intérieure dans la cuisine ou salle basse ; et encore sur un chapiteau de colonne que nous avons vu gisant dans cette même cour. Nous ignorons à quelle famille appartinrent ces armoiries<sup>7</sup>.

---

4. Le nom latin de *Chambon* devait être *campus bonus*, et provenait, sans doute, de la bonté du terrain que fertilise la Loire, au bas l'étroite vallée : entourée d'ailleurs par des coteaux maigres et stériles. (Note HF) Les toponymistes modernes donnent à "chambon" une origine plus ancienne : il viendrait du gaulois "cambo", courbe - ici courbe de la rivière.

5. On l'appelle encore le *chemin des mioux*, terme patois qui veut dire les *mulets*, sur le dos desquels tout le vin, autrefois, était transporté, au travers de nos pays montagneux. (Note HF)

6. On trouvera plus loin à la date de 1516 quelques détails sur cette peinture murale. (Note HF)

7. Néanmoins l'abbé Fraisse formulera deux hypothèses dans les pages qui suivent.

## I. FAMILLE DES SAINT-DIDIER AU CHAMBON



*D'azur au lion d'argent,  
à la bordure de gueules chargée de huit fleurs de lis d'or*

Il est parlé longuement de cette ancienne et très noble famille dans la notice de la baronnie de Saint-Didier<sup>8</sup>, qui était son fief principal. Qu'il nous suffise de mentionner ici, que lorsqu'en 1270 noble Guigon, seigneur de Saint-Didier, vendit à messire Guillaume de la Roue, évêque du Puy, sa ville, seigneurie et mandement de Monistrol, il se réserva au moins trois domaines nobles qui faisaient partie de cette paroisse : le Grand Solignac, Reveyrolles, et le Chambon. Aussi allons-nous rencontrer deux membres de la maison de Saint-Didier comme possesseurs de cette troisième seigneurie. Sans aucun doute, les armoiries de ces deux possesseurs étaient bien celles que nous venons de décrire et qui appartinrent à toute leur famille. Cependant, nous avons lu dans un vieux titre que les plus anciens seigneurs de Saint-Didier portaient, ou comme écu de privilégié, ou comme sceau de leur justice, "la croix de St-André fleurdelisée à chacun bout". Les armes données en tête de notre avant-propos, représentant une croix cantonnée de quatre fleurs de lis ne seraient-elles pas une mauvaise traduction de cette vieille formule, faite à coups de marteau par un artiste peu habile en matière de blason ? C'est très possible.

Supposant donc que le domaine du Chambon eût, avant 1270, les mêmes maîtres temporels que le mandement de Monistrol, maîtres inconnus jusqu'ici, et ne prenant l'histoire et monographie de ce domaine qu'à l'époque où on le détache de son ancienne paroisse quant à la juridiction féodale, nous nous bornerons à indiquer les deux premiers seigneurs particuliers qui appartenaient à la maison des Saint-Didier. Savoir :

### 1. Jausserand II de Saint-Didier, seigneur de Saint-Didier

Fils et héritier du précédent Guigon. Le "village et le château du Chambon" furent compris et dénommés dans un hommage qu'il rendit en 1285 à l'évêque du Puy (l'histoire de ce maître du Chambon se trouve plus développée dans la notice de la baronnie de Saint-Didier<sup>9</sup>).

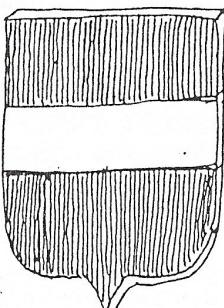
### 2. Alexandre de Saint-Didier, seigneur du Chambon

Il est sûr qu'un Alexandre de Saint-Didier passa, en 1303, reconnaissance à l'évêque du Puy pour le village et le château du Chambon. Mais, comme Jausserand II eut pour frère un Alexandre de Saint-Didier, chanoine de Valence, et pour fils et successeur un autre Alexandre de Saint-Didier, seigneur de Saint-Didier, nous ne savons pas au juste lequel des deux Alexandre était en 1303 le maître du Chambon. L'un ou l'autre, en tout cas, se dessaisit bientôt de cette propriété, et y introduisit par vente ou par échange une seconde famille.

8. Notice de l'abbé Fraisse, publiée dans les *Tablettes historiques de la Haute-Loire*, 1871, p. 495-527.

9. *Ibidem*, p. 504-510.

## II. FAMILLE DES TAILLEFER AU CHAMBON



*De gueules à la fasce d'argent*

La noble famille des Taillefer fut richement possessionnée dans notre pays à la fin du 13ème et au commencement du 14ème siècle. En 1296 et en 1320, elle possédait la seigneurie de Paulin dans la paroisse de Monistrol. En 1303, le 4 décembre, un Guillaume Taillefer est appelé noble vassal de Cornillon et rend hommage à Luce de Beaudiner, dame de Cornillon. En 1334, un autre Guillaume Taillefer, ou le même peut-être, est témoin d'une transaction que cette dame passe avec le prieur de Firminy. Nous regardons comme presque certain que le Taillefer qui vint succéder au Chambon à Alexandre de Saint-Didier, appartenait à l'une ou l'autre des deux précédentes maisons, ou de Paulin, ou de Cornillon. Du moins, les Taillefer du Chambon portaient *de gueules à la fasce d'argent*<sup>10</sup>. Les livres héraldiques ne nous ont rien dit à ce sujet, mais nous avons trouvé cet écu : 1°, gravé dans les armoiries de famille des Charbonnel, dont un membre épousa une demoiselle Taillefer, et 2°, peint dans l'ancienne salle du chapitre de Monistrol, dont plusieurs ecclésiastiques issus de la maison de Taillefer furent chanoines.

### 1. Géraud de Bachin

Nous ne le trouvons seigneur du Chambon qu'en 1309 ; mais il paraît quelques années auparavant comme possessionné dans des paroisses voisines de Monistrol ; et parfois son nom est traduit Guillaume et rarement accompagné du nom de Taillefer, que portèrent ses descendants. Ainsi, en 1301, il rend hommage à Jausserand de Saint-Didier pour le *mas de ville* à Saint-Romain-Lachalm, en qualité d'héritier de noble Guillaume de Piers. En 1305, il rend hommage au seigneur d'Aurec pour Piers. Et en 1309 il est seigneur du Chambon ; et, comme tel, il passe reconnaissance à l'évêque du Puy. En 1323 avec Arnaud de Fay, il est arbitre d'un différend qui s'était élevé entre Alexandre de Saint-Didier et Reynaud de Fay, commandeur de Marllettes et de Devesset. Il dut mourir peu avant 1328.

Il eut pour fils et successeur, premièrement Guillaume qui suit ; deuxièmement, autre Guillaume ou Géraud Taillefer, qui fut prieur de Barret.

### 2. Guillaume Ier Taillefer, seigneur du Chambon

Au mois de juin 1328, le mardi après la fête de saint Barnabé, noble *Guillaume de Chambon*, fils et héritier de feu noble Géraud de Bachin, lequel

10. Il sera bon de remarquer cependant que ceci n'est bien véritable que pour les deux derniers membres de la famille. les trois premiers se nommaient ou se surnommaient *Bachin*. Et il ne serait pas impossible que ces premiers maîtres du Chambon après les Saint-Didier eussent porté les armoiries à la croix cantonnée de 4 fleurs de lis. (Note HF)

était héritier de noble Guillaume de Piers, fait hommage à Alexandre de Saint-Didier pour le *mas de ville* à Saint-Romain, pour Crossanges, Celeyre et Franchial. Présents à ce, "Rev. homme Guillaume Taillefer", prieur de Barret (son frère sans doute), et noble Artaud de Saint-Romain. En 1331, il transige avec le seigneur d'Aurec pour le village de Piers ; et reçoit un hommage des hommes des seigneurs de Saint-Just. La même année, noble Hugon de Tranchard reçoit pour lui un hommage. En 1343 et 1363<sup>11</sup>, il passe reconnaissance à l'évêque du Puy pour sa seigneurie du Chambon. En 1372, il acquiert des Armand du Rochain, la rente d'Espinasse. En 1380, il était mort. Sa veuve, nommée *dame Béatrix*, percevait, alors, des rentes dans le mandement d'Aurec ; et, en 1382, elle était investie par le même seigneur d'Aurec de la rente qu'avait vendue noble Armand du Rochain.

Guillaume I<sup>er</sup> dut avoir pour fils, 1<sup>o</sup> *Guillaume*, qui suit ; 2<sup>o</sup> un *Hugon*, appelé tantôt *Hugon Taillefer*, tantôt *Hugon de Chambon*, que nous trouvons prieur de Saint-Pal-de-Mons en 1409, et prêtre de Monistrol en 1430.

### 3. Guillaume II Taillefer, seigneur du Chambon

En 1383, il reconnaît tenir sa seigneurie du Chambon de l'évêque du Puy<sup>12</sup>. En 1411, il rend sief et hommage au seigneur baron de Saint-Didier et Joyeuse, pour les rentes qu'il percevait à Saint-Didier et à Dunières. Le 15 janvier 1416, il rend encore hommage au procureur dudit baron de Saint-Didier, qui pour lors était absent à cause d'un voyage à Jérusalem. A Guillaume II succéda Claude Taillefer, qui suit.

### 4. Claude Taillefer, seigneur du Chambon dès 1418

Nous ne connaissons pas le nom de son épouse. Mais il est certain qu'il eut pour enfants : 1<sup>o</sup> *Jean*, qui fut son successeur ; 2<sup>o</sup> *Marie*, laquelle épousa le 2 février 1418 noble Jean de Charbonnel, d'où un fils Claude qui s'établit dans la paroisse de Monistrol et y fonda la maison de Charbonnel existante encore aujourd'hui, mais sur le point de finir (voir la notice sur la seigneurie du Betz)<sup>13</sup>.

### 5. Jean de Taillefer, seigneur du Chambon

Nous le trouvons recevant des reconnaissances le 4 mai 1439, le 8 décembre 1449, et le 26 mai 1462. De son épouse, dont le nom nous est inconnu, il semble n'avoir eu que trois filles :

1<sup>o</sup> *Marguerite*, son héritière universelle, qui épousa noble *Hugues Royraud*, et le fit seigneur du Chambon, au moins en 1493, et avant peut-être.

2<sup>o</sup> *Anne*, qui fut l'épouse de noble *Pierre de la Roue*. Elle était veuve en 1500.

3<sup>o</sup> *Jeanne*, donnée en mariage à noble *Jacques du Soleillant*, seigneur de Verrières au diocèse de Lyon. Ses enfants, Louis et Antoine du Soleillant, transigèrent le 25 mai 1509 avec *Annet Royraud*, fils de Marguerite Taillefer. Dans cette transaction il est parlé de paiement fait pour l'extinction de la dot de

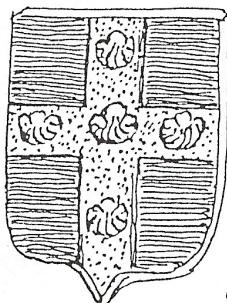
11. 1362, selon le *Répertoire des hommages* publié par Lascombe. Fraisse ne semble pas connaître l'hommage de 1327, qui figure dans le *Répertoire*, et qui conforte sa chronologie.

12. "Maison, forteresse et village" du Chambon, dit le *Répertoire* publié.

13. Fraisse n'a pas connu un document publié plus tard par Jacotin dans les *Preuves de Polignac* et qui montre que le château du Chambon fut, comme celui de Beauzac, une des places tenues par les partisans de Rochebaron, dans la guerre des Armagnacs et des Bourguignons, qui fut en Velay la guerre des Polignac et des Rochebaron (1418-1419). Défaits, les Rochebaron durent faire "vider dans les quatre jours" le château du Chambon des gens d'armes qu'ils y avaient ; par mesure d'apaisement Polignac désarmait le château de Monistrol qu'il tenait de son côté (cf Romeyer, p. 35).

Jeanne en 1455 et 1456, dates qui fixent approximativement l'époque des mariages de Marguerite et de Jeanne Taillefer.

### III. FAMILLE DES ROYRAUD AU CHAMBON



*D'azur à la croix d'or  
chargé de cinq coquilles de gueules*

L'histoire de la maison des Royraud pendant les 13ème, 14ème et 15ème siècles appartient à la notice sur la baronnie du Villard, dans la paroisse de Sainte-Sigolène. Un cadet de cette maison s'en détacha vers le milieu du 15ème siècle, et par son mariage avec l'héritière de Jean Taillefer, fonda la famille des Royraud du Chambon, laquelle cependant, après trois générations, se fondit de nouveau avec la famille ainée, dite du Villard.

Les Royraud du Chambon gardèrent les armoiries de leurs ainés, et se contentèrent d'en changer les métaux. Ils portaient "d'azur à la croix d'or chargée de cinq coquilles de gueules" comme le prouve l'écusson de famille des Charbonnel.

#### 1. Hugues Royraud, seigneur du Chambon

Sans en avoir la preuve bien certaine encore, nous le croyons fils d'un noble Annet Royraud, membre de la famille qui possédait le Villard. Son mariage avec demoiselle Marguerite Taillefer put avoir lieu en 1460. Il habitait le château du Chambon et y recevait des reconnaissances le 19 juillet 1479, et le 16 novembre 1493.

Il eut pour enfants : 1<sup>o</sup> *Annet Royraud*, qui suit ; 2<sup>o</sup> *Gabrielle*, nommée dans le testament de son frère Annet le 28 août 1526, et qui, alors, était religieuse à la Séauve ; 3<sup>o</sup> *Béatrix*, aussi nommée dans le même testament, et religieuse à Saint-Thomas en Forez ; 4<sup>o</sup> *Robert*, qui fut chanoine et longtemps syndic de la collégiale de Monistrol <sup>14</sup>.

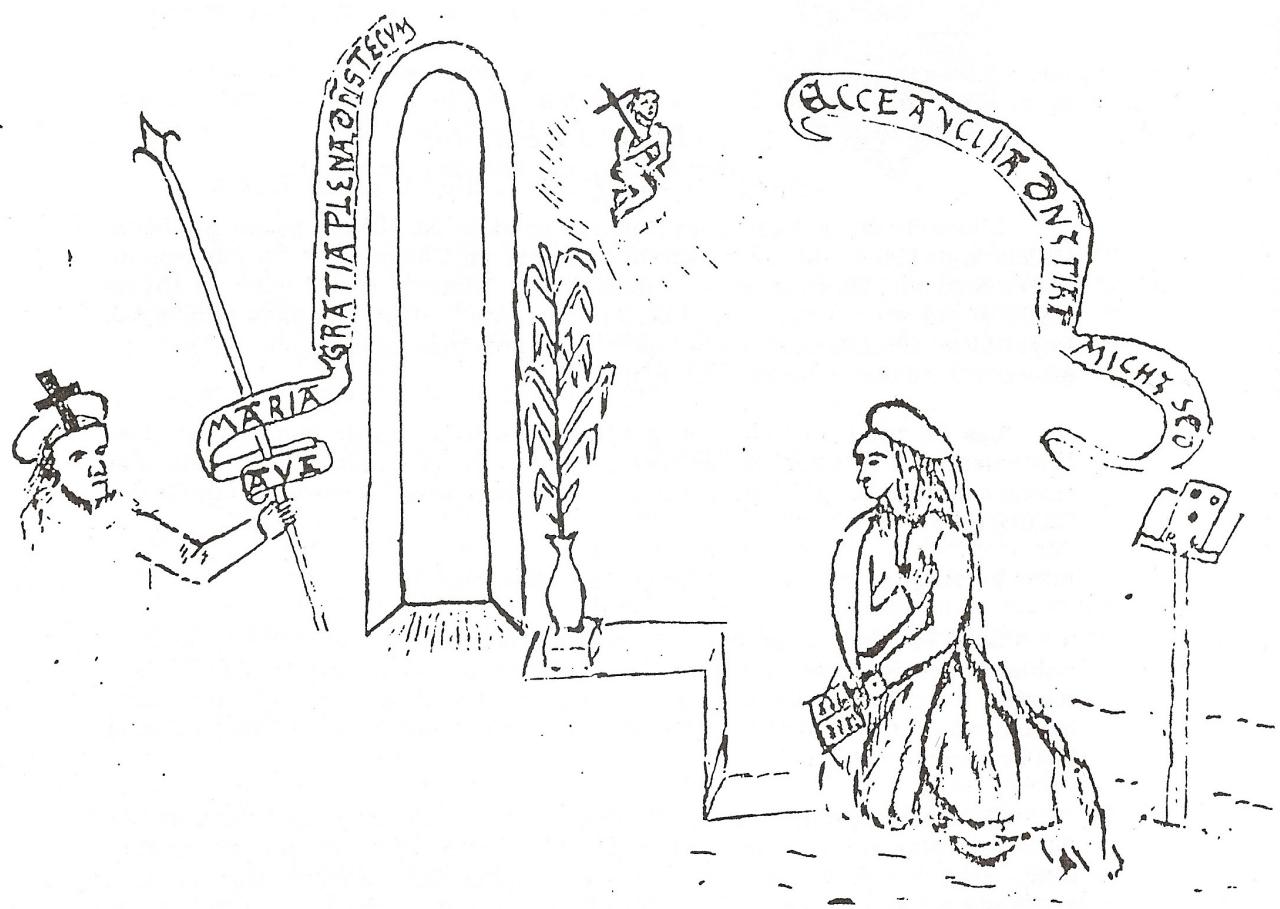
Hugues Royraud dut mourir peu après 1493 ; car dès le 24 décembre 1498, Marguerite de Taillefer est maintenue par sentence du baillage du Velay, siège de Montfaucon, à faire exercer la justice dans la terre et juridiction du Chambon, ce qui semble la supposer veuve. Le 16 août 1500, du moins, elle est appelée *veuve* ; et dans un hommage rendu par son fils, le 15 décembre 1503, il est dit que Hugues Royraud était mort depuis longtemps, et pendant que son fils était pupille.

#### 2. Annet Royraud, seigneur du Chambon

Le 16 août 1500, Marguerite Taillefer, dame du Chambon, donne sa procuration à Louis Royraud, baron du Villard. Le 6 décembre 1500, en son

14. Il vécut jusqu'en 1555 : un acte du 7 septembre de cette année le dit récemment décédé.

L'ANNONCIATION DU CHAMBON



propre nom et au nom de son fils Annet, elle paie une somme à sa soeur Anne Taillefer, veuve de noble Pierre de la Roue. Le 15 décembre 1503, Annet Royraud, seigneur du Chambon, se présenta et rendit hommage, dans le château d'Aurec, à Guillaume de la Roue, seigneur de la Roue et Aurec<sup>15</sup>. En 1508, François de Chalenccon, seigneur de Rochebaron, accorde à Annet la faculté d'édifier où bon lui semblera, dans la terre de Rochebaron, le pilier de la *traille* du port du Chambon<sup>16</sup>. Nous voyons par un acte passé en 1512 entre Marguerite de Taillefer et son fils Annet, que, dès lors, ce dernier était marié à noble demoiselle Claudia d'Arlent ; qu'en faveur de ce mariage, Marguerite avait cédé à son fils tous ses biens meubles et immeubles ; et qu'elle ne s'était réservé qu'un douaire.

En 1513, Annet Royraud fournit à un certain Gabriel Borie de Monistrol un cheval et une de ses armures, pour aller à la guerre. Sans doute parce qu'en qualité de seigneur du Chambon, il était tenu d'équiper un pareil homme d'armes.

Annet testa, étant malade, dans son château du Chambon. Il rappelle dans son testament, qui porte la date du 28 août 1526, que sa mère avait fondé une messe devant être dite chaque semaine dans la chapelle qu'elle voulait construire au château du Chambon, et que lui-même avait bâtie : nous apprenons par le même testament que Claudia d'Arlent vivait encore en 1526, et que les enfants d'Annet étaient : 1<sup>o</sup> *Gaspard*, institué héritier universel ; 2<sup>o</sup> *Aymar*, substitué à *Gaspard* ; 3<sup>o</sup> *Marcellin*, substitué à *Aymar* ; 4<sup>o</sup> *Antoinette*, qui, en 1518, était mariée à noble *Aymar l'Arbatestier*, seigneur de Beaufort, ou Beaumefort, en Vivarais ; 5<sup>o</sup> *Gilberte*, alors religieuse à la Séauve, près de sa tante *Gabrielle*.

Annet mourut de la maladie qui lui fit faire son testament<sup>17</sup>. Les substitutions qu'il avait prévues se réalisèrent ; et ses trois fils lui succédèrent l'un après l'autre.

#### LA CHAPELLE DU CHATEAU : L'ANNONCIATION DU CHAMBON

Un mot sur l'état dans lequel nous avons trouvé la chapelle du château du Chambon, édifiée en 1518, quand nous l'avons visitée vers 1860. Sur une des murailles de cette chapelle, dont le toit avait disparu, on voyait une peinture à la fresque qui avait jusque là résisté à l'intempérie des saisons et à la pluie. Elle représentait le mystère de l'Annonciation, telle que le peignaient les artistes du Moyen Age<sup>18</sup>.

Parmi les rayons qui tombaient du ciel et s'épanchaient sur la Sainte Vierge, on apercevait le *petit être humain* portant une croix entre ses bras et paraissant assis sur la colombe, symbole du Saint-Esprit. Derrière le petit être humain étaient des restes de peintures qui primitivement représentaient, croyons-nous, les plis flottants de la robe du Père Eternel. C'est ainsi que l'on

15. Dans cet acte, reçu Me Basset, Annet Royraud est plus précisément appelé "noble homme Anne Taillefer, seigneur du Chambon" : on voit qu'il conservait encore le patronyme de sa mère, de qui lui venait le Chambon, - le nom de Royraud étant encore associé au Villard.

16. C'est-à-dire le pilier sur lequel est fixé la corde du treuil qui guide le bac. Un acte du 11 mai 1525, reçu Me Robert de Chabanes, asserme la "nef" du Chambon à Jean Pérac, dit Blanc, moyennant 29 livres tournois ; entre autres charges, le fermier devait passer gratis le seigneur, ses parents, amis, officiers et domestiques.

17. Un acte du 6 octobre 1526 donne quittance à ses héritiers d'un legs de 5 livres fait par lui au chapitre de la Collégiale.

18. La chapelle elle-même a été emportée par la crue de 1948 (Romeyer, p. 31).

peignait alors le mystère de la Sainte Trinité ; trois personnes bien distinctes dans une seule auréole formée par les rayons tombant du ciel.

Par la croix que le petit être humain portait entre ses bras et sur ses épaules, le peintre avait-il voulu signifier simplement le nimbe crucifère ? Ou bien avait-il voulu donner à entendre qu'au moment même de l'Incarnation, Marie eut comme une vue anticipée de tout ce que devait être le mystère de la Rédemption ? Nous l'ignorons.

La peinture murale était partagée en deux portions, par une haute et belle lancette gothique, qu'on voit encore. A droite pour le spectateur, était la Sainte Vierge, de taille humaine, à genoux devant son oratoire, sur lequel était placée une tige de lys. La Vierge était représentée avec une figure modeste et très pieuse, et dans le mouvement de surprise à l'apparition subite de l'Ange. Elle semblait vouloir se lever, et un de ses bras tenant un livre ouvert retombe le long des plis flottants de sa robe. Derrière elle était un pupitre soutenant un livre fermé.

A gauche de la lancette gothique était l'ange Gabriel, aux ailes à demi éployées. Sur sa tête une croix ou nimbe crucifère. Il tenait de sa main gauche une lance autour de laquelle s'enroulait une banderole qui allait se déroulant, passait au dessus de la lancette, puis sous l'image qui représentait la Sainte Trinité et les rayons, et venait ensuite former comme un dôme au dessus de la tête de la sainte Vierge. La banderole portait ces mots : "AVE MARIA GRATIA PLENA DNS TECVM...ECCE ANCILLA DNI FIAT MICHIS CDM" <sup>19</sup>

La peinture sans être un chef-d'œuvre n'était point mal du tout. La pose des personnages était très naturelle ; les figures avaient une expression très douce et très pieuse et les couleurs, sur lesquelles étaient retombées une couche de chaux délavée par les pluies, et que nous fûmes obligé d'enlever avec un couteau, devaient être assez solides pour avoir duré ainsi près de trois siècles. Nous regrettons vivement que cette peinture, dont nous avons cependant pris un fac-simile, ait entièrement disparu aujourd'hui, avant que nous ayons pu découvrir le nom du peintre.

### 3. Gaspard Royraud, seigneur du Chambon

Dans un acte passé en 1526, nous avons trouvé Gaspard Royraud, après la mort de son père, appelé seigneur du Chambon. Mais nous ne pensons pas qu'il soit resté longtemps possesseur de sa seigneurie. Sa mère Claudia d'Arlent vivait encore en 1534. Et, au moins en 1539, il avait pour successeur son frère Aymar.

### 4. Aymar Royraud, seigneur du Chambon

Le 29 janvier 1539, dans la salle basse du château d'Aurec, noble Aymar Royraud, écuyer, seigneur du Chambon, et Louise de Clavayson, vicomtesse de Lavieu, veuve de feu Louis de la Roue, baron dudit lieu, seigneur d'Aurec, Oriol et la Chapelle, tutrice et administratrice de la personne et des biens de Charles de la Roue, fils dudit défunt et d'elle, passèrent une transaction au sujet des rentes que ledit seigneur du Chambon percevait sur une partie du territoire de la Chapelle, rentes qu'il avait acquises à titre de permutation, et depuis peu, de noble seigneur de Solignac et demoiselle sa femme. Aymar prêta ensuite foi et hommage à la dame de la Roue, étant découvert et la bâissant à la joue. En

19. *Ave Maria, grata plena, Dominus tecum. Ecce ancilla Domini. Fiat mihi secundum (verbum tuum) : "Salut Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec toi." "Voici la servante du Seigneur. Qu'il m'advienne selon ta parole."* C'est le dialogue de l'archange et de Marie, selon saint Luc (1.26-38).

1541, nous trouvons Aymar habitant son château du Chambon<sup>20</sup>. En 1544, il achète de noble Bertrand de la Roue une rente sur le village d'Ancette, qui se mouvait du ressort de Rochebaron. En 1545, il acquiert une maison à Monistrol. Le 2 juin 1559, il passa une convention avec noble Jean de Chazalets, seigneur de la Rivoire-Basse<sup>21</sup>. Nous ne savons pas si Aymar fut marié<sup>22</sup>. Toujours est-il qu'il n'eut pas de successeur autre que son frère Marcellin<sup>23</sup>.

### 5. Marcellin Royraud, seigneur du Chambon et de la Rivoire-Basse

Dès 1530, il est appelé seigneur du Chambon, et il assiste à Beauzac, signant avec cette qualité, au mariage de son voisin Jean de Chazalets, seigneur de la Rivoire, avec demoiselle Marguerite des Champs, du Courtial. En 1545, il reçoit une obligation de son frère Aymar. Il épouse vers 1550 demoiselle *Antoinette Pichon*, de la famille des Pichon, dits Chazeaux, à Lapte. En 1560 ou 1561<sup>24</sup>, il devint, par acquisition, maître et seigneur de la Rivoire-Basse, vieux manoir de l'antique famille de Chazalets, et depuis lors, ce domaine n'a plus été séparé de celui du Chambon. Le 28 août 1565, en qualité de seigneur de la Rivoire, et en présence de noble Jean de Chazalets, qui a perdu ce titre, Marcellin Royraud donne une investiture. De son mariage avec Antoinette Pichon, il eut au moins cinq filles :

1° *Clauda*, qui en 1573, épousa Claude Royraud, seigneur baron du Villard à Ste-Sigolène ;

2° *Marguerite*, qui en 1579 (en 1589) devint la femme de noble Jacques de Charbonnel, seigneur du Betz à Monistrol ;

3° *Isabeau*, qui le 16 août 1577 fut donnée pour épouse à noble Claude de Bonneville, seigneur de Chambilhac ;

4° *Antoinette*, qui le 2 août 1587 fut pour mari noble Jacques, seigneur de Mercuret en la paroisse de Retournac<sup>25</sup> ;

5° *Magdeleine*, qui épousa d'abord Jean Cellarier, seigneur de la Roche ; puis noble Jean de Morangiès, dit un acte, ou noble Jean de la Bourange, seigneur d'Aboin, dit un autre acte.

Le 3 décembre 1590, Marcellin Royraud seigneur du Chambon et de la Rivoire, ayant été averti de la maladie de sa fille ainée Clauda, dame du Villard, et sachant qu'elle désirait disposer de ses biens ; d'ailleurs, comme ledit monseigneur du Chambon avait déjà testé et disposé par codicille de ses biens en faveur de ladite demoiselle, et qu'il lui avait donné la place de la Rivoire avec ses dépendances, soit en contrat de mariage soit en d'autres actes d'à part ; désirant ledit seigneur que tout allât et marchât au souhait de sa fille, il lui

20. Il le fit notamment embellir. Un acte de juin 1556 y signale un "jeu de paume". En 1547-1550, il fait établir un terrier, aujourd'hui perdu (fonds Chaleyer, c.772)

21. Cet acte, non précisé, devait être une suite de la vente de la Rivoire, faite par acte du 30 août 1558, que Fraisse ne connaît pas. L'achat de la Rivoire par le seigneur du Chambon a dû d'ailleurs se faire par épisodes successifs. Les dernières acquisitions seraient de 1564.

22. Il le fut : un acte de 23 mars 1554 mentionne "demoiselle Catherine du Hautvillard, femme à noble Aymard, seigneur du Chambon".

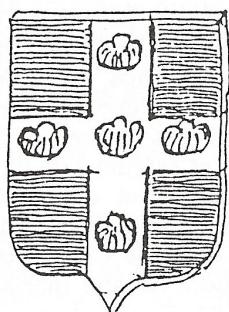
23. Il peut se faire qu'Aymar fut seigneur du Chambon en même temps que son frère Marcellin. Dans notre pays, c'était un usage assez fréquent de voir plusieurs frères cohabiter dans le même manoir, et prendre également le titre seigneurial de la famille. Les membres de nos anciennes maisons nobles étaient plus solidaires, plus unis, moins jaloux, et moins égoïstes, qu'on ne l'est aujourd'hui. (Note HF)

24. En fait, nous venons de le voir, entre 1558 et 1564.

25. Contrat reçu par Me Tavernier (fonds Chaleyer, 1053). Jacques de Mercuret était le fils de feu François de Mercuret et de Margurite de Teih, dite de Milly. La dot était de 1333 écus, plus 100 écus pour bagues et joyaux d'or, et 66 écus pour robes et habillements. L'acte est passé au château du Chambon, en présence de Jean Fay de Latour-Maubourg, curateur de l'époux.

envoya, de son château du Chambon, son autorisation, regrettant, disait-il, de ne pouvoir, à cause de sa vieillesse, monter à cheval et se rendre lui-même au Villard. Il donna à sa fille tous ses biens meubles et immeubles. Il *exigea seulement que, dans les dispositions ultérieures qu'elle ferait, elle et ses successeurs, la Rivoire ne fût jamais séparée du Chambon*, ce qui a eu lieu jusqu'à aujourd'hui, 1882. Marcellin ne tarda pas à mourir.

#### IV. FAMILLE DES ROYRAUD DU VILLARD AU CHAMBON



*D'azur à la croix d'argent  
chargée de cinq coquilles de gueules*

La baronnie du Villard possédée par la famille Royraud depuis au moins 1250, ayant sa notice particulière, nous ne prendrons des membres de cette maison seigneuriale que ceux qui furent seigneurs du Chambon, par suite de l'alliance dont nous venons de parler : et encore, ne dirons-nous de ces barons du Villard que ce qui a trait à leurs deux seigneuries du Chambon et de la Rivoire ; seuls détails qui puissent intéresser M<sup>e</sup> Fischer.

##### 1. Claude II Royraud, baron du Villard, seigneur du Chambon et de la Rivoire

Il était fils de Gaspard II Royraud, baron du Villard, et de demoiselle Charlotte de Fay, mariés, dit Aubais, le 7 février 1546<sup>26</sup> ; et frère de noble Jean Royraud, autrement Jean du Villard, curé de Sainte-Sigolène. Le 7 février 1573, nous l'avons raconté, il épousa demoiselle Claudia Royraud du Chambon ; et, parce que son beau-père lui céda, en contrat de mariage, la place de la Rivoire, il prit dès lors le titre de cette seigneurie. Pendant les années 1579, 1581, 1583, il acheta des prairies situées autour de ce domaine afin de l'agrandir. Deux de ces achats furent passés en sa cuisine de la Rivoire.

Le 11 février 1586, à cause des temps de guerre, il fit un testament où il déclare avoir été et être toujours encore bon catholique, partant pour les armées du Roi, et exposant sa vie, en toute occurrence, contre l'ennemi<sup>27</sup>. Il choisit sa sépulture à la Séauve, où son père reposait, "en l'église de Sainte-Marguerite de la Séauve" (sic dans le document). Dans le cas où ses enfants viendraient à décéder sans progéniture légitime, il leur substitue les enfants de noble Jean Bertrand, seigneur d'Ours, juge mage de la Sénéchaussée du Puy ; et à ceux-ci, les enfants mâles du seigneur de Saint-Haon et de feue Marguerite Bertrand, sa

26. Il pourrait se faire, on le verra plus tard, que Gaspard Royraud eût eu Claude son fils d'une autre femme épousée en secondes noces. (Note HF)

27. Le testament, fait "dans la chambre basse de la vieille tour" du château du Villard, dit que, redoutant "les grands hazards de guerre qu'une personne de valeur passe et a à souffrir, même à lui qui toujours y est" et "à toutes occurrences expose sa vie pour le service du Roi..." (Fonds Chaleyer, 1053, minutes Tavernier). Il lègue 1000 écus à chacune de ses quatre filles vivantes, et 1000 écus à sa femme, plus la jouissance du domaine de Vachères.

femme en première noces, et tante dudit sieur du Villard. Messire Claude Bertrand, official du Puy, était son oncle maternel<sup>28</sup>.

Le 5 décembre 1590, Claudia Royraud, dame du Villard, et en la salle basse de la vieille tour, fit donation de ses biens pour cause de mort, et étant autorisée par son vieux père, Marcellin Royraud, seigneur du Chambon. Elle fait des legs à son père, à demoiselle du Chambon sa mère, aux demoiselles de Chambilhac, de Mercuret, d'Aboin et du Betz, ses soeurs, puis à ses filles, Magdeleine, Marguerite, Claudia et autre Marguerite, et au posthume qu'elle porte en son ventre. Elle institua son mari pour son héritier universel, et après lui son fils Claude ou son postume si c'est un fils ; elle élit sa sépulture au monastère de la Séauve, en la tombe des prédécesseurs seigneurs du Villard. Claudia, cependant, ne mourut pas de cette maladie. ses couches durent être heureuses ; et il est probable qu'elle en eut un fils, nommé Jacques, qui est appelé fils unique en 1630.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1620, Claude et Claudia Royraud firent un testament mutuel<sup>29</sup>. Claude ne tarda pas à mourir, car en 1622 Jacques Royraud prend le titre de seigneur du Villard. Mais sa mère vécut longtemps encore. Le 1<sup>er</sup> juillet 1628, elle rendit à Jacques son fils le fidéicommiss des biens de Marcellin du Chambon son père. Le 29 septembre 1630, elle fit un codicille, puis il n'est plus parlé d'elle. Voici l'abrégé de ce codicille : elle choisit sa sépulture dans l'église collégiale de Monistrol, elle fit des legs à Magdeleine du Villard, veuve de Mr de Chamblas, à Marguerite du Villard, veuve de Mr de la Bourange, et à Catherine, femme du sieur du Cluzel. Son héritier universel fut Jacques, son fils unique. Et ledit acte fut fait au château du Chambon, en la salle basse d'icelui, proche la porte à main droite.

En recueillant ce que disent les titres énumérés ci-dessus, et d'autres papiers non moins authentiques, nous voyons que Claude Royraud laisse pour enfants :

1<sup>o</sup> *Claude*, qui vivait en 1590, et alors seul enfant mâle, mais était mort avant le 1<sup>er</sup> novembre 1620 ;

2<sup>o</sup> *Jean*, qui devint seigneur de la Durerière dans la paroisse de Jonzieux ; il eut une famille, mais qui ne tarda pas à s'éteindre, nous en dirons un mot tout à l'heure ;

3<sup>o</sup> *Jacques* qui suit et fut probablement l'aîné de Jean ;

4<sup>o</sup> *Magdeleine*, qui en 1593 épousa noble Gabriel de la Rochenégly, seigneur de Chamblas<sup>30</sup> ;

5<sup>o</sup> *Clauda*, alias Catherine, qui le 8 mars 1624 fut donnée en mariage à noble Jacques du Cluzel (Cluzau ?) ;

6<sup>o</sup> *Marguerite*, devenue le 20 avril 1603 la femme de Louis de Rochebonne, seigneur de la Bourange ;

7<sup>o</sup> autre *Marguerite*, qui en 1600 prit alliance avec noble Etienne de Chabannes, co-seigneur de Montregard et Marnas, habitant Monistrol.

28. Ce qui indique bien que la mère de Claude Royraud, le testateur, était une demoiselle Bertrand. Comment, avec cela, l'attribuer pour fils à Gaspard Royraud, si on ne donne à celui-ci qu'une seule épouse, Charlotte de Fay ? (Note HF) Bouchacourt note qu'une dame Bertrand, abbesse de la Séauve, avait été assassinée en 1563 dans son monastère par Christophe de Cublaise, Philippe de Chazelets et Robert de Rouveyrolles.

29. Fait au château du Villard, "en la basse chambre de la tour carrée" (fonds Chaleyer, c.1040). Il y est dit que le sieur Claude était créancier d'une somme assez considérable dans la succession de son beau-père, noble Marcellin du Chambon, auquel il avait prêté plusieurs fois des sommes importantes, notamment pour des réparations au château du Chambon.

30. Elle est dite veuve dans le testament de 1620.

Jean Royraud commence à paraître dès 1603. Ses père et mère, tant en leur nom qu'au nom de Jean leur fils, donnent quittance d'une somme reçue de demoiselle Marguerite de Trémolles, sur un legs fait à Jean par feu noble Guillaume de Verchettes, dont Marguerite était la veuve et l'héritière. Jean épousa le 16 octobre 1617 demoiselle de Mijon de la Durerière. Elle était veuve dès le mois d'août 1621<sup>31</sup> et épouse en deuxièmes noces de noble François de la Borie. Elle eut de Jean un fils appelé Antoine Royraud. Cet Antoine fit plusieurs testaments, le 13 février 1634, le 28 mars 1636, le 12 mars 1638, allant au service du roi. Le 25 avril 1648, il règle ses comptes de tutelle avec son oncle Jacques Royraud. Il habitait alors le château des Rioux-lès-Saint-Alban en Vivarais, et avait contracté mariage. Eut-il des enfants ?

## 2. Jacques Royraud, baron du Villard, seigneur du Chambon et de la Rivoire-Basse.

Le 12 août 1612, dit Aubais<sup>32</sup>, il épousa demoiselle Marguerite de Pieyres, laquelle testa le 25 mars 1635. En 1618, appelé seigneur de la Rivoire, y passe un accord tant en son nom qu'au nom de son père Claude. En 1628, et surtout en 1630, il devint seul maître de la baronnie du Villard et de ses dépendances, y compris le Chambon et la Rivoire. Le 21 janvier 1632, il les augmente encore en achetant de noble François-Christophe de Tournon, seigneur de Meyres, la place de Reveyrolles, en la paroisse de Sainte-Sigolène<sup>33</sup>. Il testa en 1660. Il mourut le 8 mai 1675 en son château du Chambon et fut enterré dans la chapelle de Saint-Jacques, en l'église collégiale de Monistrol<sup>34</sup>.

Il n'eut que quatre filles :

---

31. Elle est déjà dite veuve dans le testament de ses beaux-parents, du 20 novembre 1620

32. Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives*, 1759.

33. C'est pourquoi Reveyrolles de ste-Sigolène fut souvent appelé alors, même après cette mutation, "Reveyrolles de Meyres". Un compte des rentes levées pour M. du Chambon en 1648 en recense au Chambon, et dans les villages et lieux de Fontarabie, le Monteil, le Mont, la Valette, Semène, Oriol, La Sauze, St-Ferréol, le Rochain, Pont-Salomon, la Peyrousette, la Champravy, le Regard, Nant, Salgotier, Veyrines, Espinasses, Tranchard, Beaux, le Mas, la Rochette. D'autre part on conserve une série de baux de fermage de 1673 ou 1674 pour les domaines du Villard, de Vachères, de la Rochette, de St-Pal-de-Mons, de Champs et de Flaminges (à St-Pal), du Ribatz, du Chambon avec le moulin (fonds Chaleyer, c.1040).

34. La chapelle de St-Jacques était celle des seigneurs du Villard. Jacques de Royraud fut assisté dans sa dernière maladie par le docteur André Moret, "docteur en médecine à Monistrol", dont on a conservé le certificat d'incapacité certainement requis par ses héritiers : le patient est "dans une extrême caducité et âge décrpit, que l'aphorisme 31ème de la 3ème section faisant mention des malades de l'âge sénile n'exprime pas encore suffisamment toutes les incommodités dudit seigneur de Villard, où il est couché par Ypocrate (sic) "splandi difficultates, distillationis... urinae difficultates, articulorum et renum dolores, vertigines, mali corporis habitus, vigilia, oculorum et aurum humiditates", puisque non seulement la difficulté de respirer y est et l'catarrhe, mais à vray dire une espèce d'orthosmose, étant nécessité de se tenir assis pour l'inspiration, le catarrhe continual se surchargeant ; la difficulté d'urine nous menace aussi, avec les autres signes d'hydropsie, comme sont les jambes enflées ; ...privation de chaleur innée et habituelle, pour résoudre au dernier périlode ; lesquelles incommodités depuis longtemps l'ont empêché d'agir pour son propre, et de présent dans leur grièveté l'interdisent entièrement ; ce que j'atteste être véritable, conformément et comme m'oblige sous serment solennellement prêté. En fol de quel je me suis signé au Chambon du Villard.." (28 février 1675, fonds Chaleyer, transcription Bouchacourt).

1<sup>o</sup> *Clauda*, l'aînée, qui fut son héritière universelle, et, par son mariage, transporta à la maison de la Gruterie de Maisonneuve la baronnie du Villard et les seigneuries du Chambon et de la Rivoire <sup>35</sup>.

2<sup>o</sup> *Marie*, qui le 20 novembre 1651 avait épousé François-Roch de Chavagnac, seigneur dudit lieu et de Terrisses.

3<sup>o</sup> *Marie-Madeleine*, qui devint le 16 janvier 1659 la femme de Louis de Vogué, seigneur de Gourdan ; d'où autre Louis de Vogué, l'époux de Marie-Charlotte de Villars, soeur du Maréchal.

4<sup>o</sup> *Catherine*, qui le 18 janvier 1674 contracta mariage avec sieur Jean Brisson ou Boisson, fils d'Alexandre et de Jeanne Chalumet <sup>36</sup>.

### 3. Demoiselle *Clauda Royraud, baronne du Villard et dame du Chambon et de la Rivoire*

Nous continuons par elle notre généalogie, parce que son mari étant mort avant Jacques Royraud, Claudia administra seule la baronnie et les deux seigneuries pendant quelque temps, après la mort de son père ledit Jacques.

Clauda épousa noble Claude de la Gruterie de Maisonneuve : et ce mariage doit être placé au moins vers les premiers mois de 1645 <sup>37</sup> ; car le 26 octobre de cette année il donna quittance pour paiement de la dot fait à sa femme. Il testa en 1666 <sup>38</sup>, et était mort avant 1670. Son beau-père, par conséquent, lui survécut, et ne lui laissa pas administrer ni la Rivoire ni le Chambon, où il faisait sa résidence <sup>39</sup>.

Dès 1681, dame Claudia Royraud comtesse de Maisonneuve, habitait son château du Chambon. Le 12 juin 1686, à onze heures du matin, elle gisait malade en un fauteuil de la chambre du second étage de ce même château, regardant la cour <sup>40</sup>. Alors elle fit un codicille, dans lequel elle rappelle son testament du 22 juin 1685 <sup>41</sup> ; elle y parle de ses deux filles, Anna et Marguerite de Maisonneuve, auxquelles elle lègue, outre leur part au testament, la somme de cinq mille livres.

Clauda Royraud eut de son mariage :

1<sup>o</sup> *Antoine-Marie de Maisonneuve*, qui suit ;

2<sup>o</sup> *François-Roch de Maisonneuve*, qui fut comte de La Mastre et baron de Maisonneuve ; il mourut et fut enterré à Monistrol le 18 mai 1677, âgé de vingt-deux ans ;

3<sup>o</sup> *Claudine*, qui posséda pendant quelque temps la baronnie du Villard ;

4<sup>o</sup> *Anne*, femme de Claude, comte de Trémolles et de Barges ; d'où Marguerite de Trémolles, épouse de Joseph-Roger de Damas, un des futurs barons du Villard ;

35. Elle est parfois appelée Marguerite (ainsi en 1645, comme marraine de Marcellin de Charbonnel - registres paroissiaux), ou encore Claudine (à son propre décès).

36. Alexandre Boisson était notaire à Valence ; parmi les témoins, Me André Chanut, parrain de l'épouse et agent de la famille, qui habite au Chambon, et Jacques Moret, seigneur de Caseneuve, "cousin de l'épouse".

37. En fait il est du 15 novembre 1644 (B. d'Entrevaux, *Armorial du Vivarais*).

38. Testament du 25 octobre 1666, conservé au fonds Chaleyer, c.1040.

39. Claudia, veuve en 1670, orpheline en 1675, administra donc librement ses trois seigneuries de 1675 à sa mort en 1686. Les actes la montrent partageant son temps entre ses trois châteaux du Chambon, du Villard et de Maisonneuve. Le fonds Chaleyer conserve les comptes de ses revenus de 1676 et 1677.

40. Elle mourut ce même jour, âgée de 66 ans (registres paroissiaux).

41. Que Fraisse ne semble pas connaître ; il est conservé au fonds Chaleyer et a été passé au Chambon. Ses héritiers institués sont Antoine-Marie et à son défaut, Jeannne, épouse de Chevriers.

GÉNÉALOGIE DES SEIGNEURS DU CHAMBON DE MONISTROL  
SAINT-DIDIER, TAILLEFER, ROYRAUD DU VILLARD, DE LA GRUTTERIE DE MAISONSEULE, DE CHEVRIERS...

[ GUIGON DE SAINT-DIDIER ]				
JAUSSERAND II DE SAINT-DIDIER				
1285				
ALEXANDRE DE SAINT-DIDIER				
1303				
...				
GÉRAUD DE BACHIN, TAILLEFER				
1309-1328				
GUILLAUME Ier TAILLEFER	autre GUILLAUME ou GÉRAUD TAILLEFER			
1328-1380	PRIEUR DE BARRET			
GUILLAUME II TAILLEFER	HUGON TAILLEFER ou DE CHAMBON			
SEIGNEUR DU CHAMBON	PRIEUR DE SAINT-PAL-DE-MONTS EN 1409			
1380-1417	PRÊTRE DE MONISTROL EN 1430			
CLAUDE TAILLEFER				
SEIGNEUR DU CHAMBON				
1418-1438				
JEAN TAILLEFER	MARIE			
SEIGNEUR DU CHAMBON	∞ 1418			
1439-1478	JEAN DE CHARBONNEL			
MARGUERITE TAILLEFER	ANNE TAILLEFER			
DAME DU CHAMBON	VEUVE DE PIERRE DE LA ROUE			
1494-1500	† av. 1500			
VEUVE DE HUGUES ROYRAUD				
SEIGNEUR DU CHAMBON				
1479-1493				
ANNET ROYRAUD	GABRIELLE	BÉATRIX		
SEIGNEUR DU CHAMBON	RELIGIEUSE	RELIGIEUSE		
1500-1526	∞ CLAUDIA D'ARLENT	À LA SÉAUVE	À SAINT-THOMAS EN FOREZ	
				ROBERT CHANONNE ET SYNDIC DE LA COLLEGIALE DE MONISTROL

GASPARD ROYRAUD COSEIGNEUR DU CHAMBON 1526-1539	AYMAR ROYRAUD COSEIGNEUR DU CHAMBON 1539-1559	MARCELLIN ROYRAUD COSEIGNEUR DU CHAMBON ET DE LA RIVOIRE 1559-1590 ∞ ANTOINETTE PICHON	ANTOINETTE ∞ AYMAR DE LARBATESTIER	GILBERTE RELIGIEUSE À LA SÉAUVÉ
CLAUDE ROYRAUD DAME DU CHAMBON ET DU VILLARD ∞ 1573 CLAUDE ROYRAUD SEIGNEUR BARON DU VILLARD 1590-1621	MARGUERITE ∞ 1579 JACQUES DE CHARBONNEL SEIGNEUR DU BETZ	ISABEAU ∞ 1577 CLAUDE DE BONNEVILLE SEIGNEUR DE CHAMBIAC	ANTOINETTE ∞ 1587 JACQUES DE MERCURET	MARGUERITE ∞ 1 <sup>er</sup> JEAN CELLARIER SEIGNEUR DE LA ROCHE ∞ 2 <sup>er</sup> JEAN DE MORANGIES OU DE LA BOURANGE SEIGNEUR D'ABON
CLAUDE ROYRAUD JEAN ROYRAUD	JACQUES ROYRAUD DU VILLARD BARON DU VILLARD SEIGNEUR DU CHAMBON ET DE LA RIVOIRE 1621-1675 ∞ 1612 MARGUERITE DE PLEYRES	MAGDELENE ∞ 1593 GABRIEL DE LA ROCKENÉGNY SEIGNEUR DE CHAMBLAS	CLAUDA alias CATHERINE ∞ 1624 JACQUES DU ROCHEBONNE SEIGNEUR DE LA BOURANGE	MARGUERITE ∞ 1603 LOUIS DE ROCHEBONNE SEIGNEUR DE LA BOURANGE
CLAUDE ROYRAUD DU VILLARD BARONNE DU VILLARD DAME DU CHAMBON ET DE LA RIVOIRE COMTESSE DE MAISONSEULE 1675-1685 ∞ 1645 CLAUDE DE LA GRUTERIE COMTE DE MAISONSEULE	MARIE ∞ 1651 FRANÇOIS-ROCH DE CHAVAGNAC SEIGNEUR DE CH. ET DE TERRISSES	MARIE-MAGDELEINE ∞ 1659 LOUIS DE VOGUÉ SEIGNEUR DE GOURDAN	CATHERINE ∞ 1674 JEAN BRISSON ou BOISSON	MARGUERITE ∞ CLAUDE COMTE DE TRÉMOLLES ET DE BARGES
ANTOINE-MARIE DE LA GRUTERIE DE MAISONSEULE COMTE DE MAISONSEULE BARON DU VILLARD SEIGNEUR DU CHAMBON ET DE LA RIVOIRE 1685-1729	FRANÇOIS-ROCH DE LA GRUTERIE COMTE DE LA MASTRE BARON DE MAISONSEULE † 1677	CLAUDINE DE MAISONSEULE DAME DU VILLARD, DU CHAMBON ET DE LA RIVOIRE 1729-1734	ANNE ∞ CLAUDE COMTE DE TRÉMOLLES ET DE BARGES	JEANNE ∞ 1668 ALEXANDRE-PHILIBERT DE CHEVRIERS
				CLAUDE-JOSEPH DE CHEVRIERS BARON DU VILLARD JUSQU'EN 1742 SEIGNEUR DU CHAMBON ET DE LA RIVOIRE 1734-1759 ∞ 1711 CHARLOTTE-SYLVIE DE L'HÔPITAL
			?	SYLVIE-RAYMONDE DE CHEVRIERS COMTESSE DE MAISONSEULE BARONNE DE RETOURTOUR DAME DE LAMASTRE, 1759-1795 ∞ MONSIEUR CHARVIN, DE PARIS ...
				ANTOINE DE CHEVRIERS TUÉ À FONTENOY (1745)

5° Marguerite, qui vivait au moins en 1686 <sup>42</sup> ;  
6° Jeanne de Maisonseule, qui contracta mariage en 1668 avec noble Alexandre-Philibert de Chevriers, dont le fils nous occupera plus tard.

**V. FAMILLE DE LA GRUTERIE DE MAISONSEULE, AU VILLARD,  
AU CHAMBON ET A LA RIVOIRE-BASSE**



*D'azur à une levrette d'argent en cœur,  
accostée de trois fleurs de lys d'argent,  
deux en chef, une en pointe*

En la personne de Claudia Royraud s'éteignit la noble famille du Royraud qui possédait le Villard depuis près de 500 ans et le Chambon depuis plus de 200 ans, qui étendit progressivement ses possessions sur une grande partie des paroisses de Sainte-Sigolène et de Monistrol et contracta des alliances avec les plus illustres familles du Velay.

Dès 1687, leur vaste et riche apanage était aux mains d'une seconde famille, celle de la Gruterie de Maisonseule, originaire du Vivarais, où elle possédait, au moins à cette époque, le comté de La Mastre, les seigneuries de Maisonseule, de Retourtour, de Vernoux, de Desaignes, de Chalencon, etc.. Elle portait pour armoirie "d'azur à une levrette d'argent en cœur, accostée de trois fleurs de lys de même, deux et un" ; Aubais l'atteste et de plus, nous les avons retrouvées, ces armoiries, dans plusieurs empreintes sur cire de l'écusson écartelé des Chevriers, alliés aux Maisonseule.

Claude de La Gruterie de Maisonseule ne fut pas précisément seigneur du Villard et du Chambon, parce qu'il mourut avant son beau-père et son épouse. Il était fils de Jean de Maisonseule, seigneur dudit lieu, et eut pour frère, consanguin du moins, un René de Maisonseule, fils du même Jean. Ce René, le 21 février 1647, fit son testament à Monistrol et s'intitule fils posthume de Jean. Il veut être enterré dans la chapelle de sa maison, en l'église de Saint-Basile du diocèse de Valence. Il fait des legs : 1° au monastère de Sainte-Catherine de Sienne, de Murat, où il avait deux soeurs ; 2° à dame Judith de la Tour-Gouvernet, sa mère, alors femme de messire Hercule de Saint-Martial, seigneur de Drugeac ; et il fit héritier universel son frère Claude de Maisonseule, seigneur dudit lieu. Le successeur véritable de Claudia Royraud, épouse dudit Claude de Maisonseule, fut donc son fils ainé, Antoine-Marie, qui va suivre.

**1. Antoine-Marie de la Gruterie de Maisonseule, comte dudit lieu,  
baron du Villard, et seigneur du Chambon et de la Rivoire**

D'après Vertot <sup>43</sup>, il était chevalier de Malte, le 29 juillet 1671, et il est dit originaire du Velay et non du Vivarais. Il fallait donc bien que dès lors il habitât ou Monistrol ou Sainte-Sigolène, comme le prouvent d'ailleurs, et le testament

42. Probablement restée fille, elle vit au Chambon en 1684.

43. Dans son *Histoire des chevaliers de l'ordre de Malte*.

de son oncle René fait à Monistrol en 1647, et l'enterrement, aussi à Monistrol, de son frère François-Roch en 1677. En 1687, tous ses parents étant morts, il était maître et seigneur de la plupart des grands biens de sa maison. Aussi le voyons-nous, le 28 avril de cette année, appelé comte de Maisonseule, la Chapelle, Freycenet, Lamastre, le Villard, le Chambon, la Rivoire, etc., habitant son château de Maisonseule, paroisse de Saint-Basile, en Haut-Vivarais, passer un compromis avec messire Alexandre-Philibert de Chevriers, seigneur de la Flachièvre, Terray et Many, paroisse de Saint-Hérenc en pays lyonnais ; ce dernier agissant au nom de Jeanne de Maisonseule (son épouse), d'Anna et de Marguerite de Maisonseule (ses belles-sœurs). En 1698, Antoine-Marie assiste comme baron du Villard aux Etats du Velay. Le 6 mars 1708 il acheta pour 4 650 livres, de messire Louis-Achille marquis de Nérestang, la seigneurie de la Chapelle d'Aurec, c'est-à-dire la masure ou château avec toutes ses aisances en toute justice près le lieu de la Chapelle. Antoine-Marie habitait alors son château du Chambon<sup>44</sup> et prenait le titre de lieutenant des Maréchaux de France. Il mourut en 1729, sans avoir contracté d'alliance, sans doute à cause de son titre, pris au sérieux, de chevalier de Malte.

Soit par testament d'Antoine-Marie, soit en vertu de substitutions faites par le testament de Claude et de Jacques Royraud, sa sœur Claudine de Maisonneuve lui succéda pendant quelque temps.

2. **Claudine de Maisonseule, dame du Villard, du Chambon et de la Rivoire**

Elle possédait la baronnie, en jouissait du moins en 1730, année où un de Charbonnel de Monistrol assista aux Etats du Velay pour le baron du Villard. D'après les papiers que nous avons lus, elle eut à soutenir ou à continuer la poursuite d'un procès épineux avec la famille de Chevriers, touchant ses droits aux biens du Villard et du Chambon. Puis, soit à cause de la sentence qu'amena ce procès, soit à cause de la mort de Claudine, la baronnie passa bientôt à son neveu, Claude-Joseph de Chevriers, qui s'intitule "héritier sous bénéfice d'inventaire" de sa tante, laquelle l'avait été de son frère, Antoine-Marie, comte de Maisonneuve<sup>45</sup>.

44. Pas toujours : dans un acte de 1707 il dit habiter "en son château du Villard".

45. Selon les documents conservés au fonds Chaleyer, le procès fut finalement conclu par un arrêt du parlement de Toulouse du 20 août 1534. Il attribuait à Claude-Joseph de Chevriers les domaines du Villard et du Chambon et les 3/4 de l'héritage de Jacques Royraud, son arrière-grand-père. Un envoi en possession du 4 juillet 1735 les détaillait : le Chambon, château et terres en dépendant, le domaine du Port et port de la Loire, le domaine de Ribes, le château de la Rivoire et ses dépendances, le domaine de Vachères, une maison située à Monistrol, le Villard, château et terres en dépendant, le domaine de la Rochette. Dès 1707, une convention entre Claude-Joseph et son beau-frère Antoine-Marie de Maisonseule avait attribué au premier de nombreux biens-fonds à St-Pal, La Chalm, Vachères, le sollier, le Malachesse, Dunières, Riotord, Lapte, St-Just, St-Didier, St-Victor, St-Romain, La Chapelle, Bas.

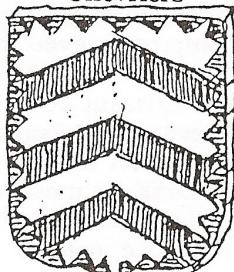
## VI. FAMILLE DE CHEVRIERS AU VILLARD, AU CHAMBON ET A LA RIVOIRE-BASSE

Chevriers du Chambon



*Ecartelé, aux 1 et 4 de Chevriers, au 2 et 3 de Maisonseule*

Chevriers



*D'argent à 3 chevrons de gueules, à la bordure engrelée d'azur*

La famille de Chevriers est originaire du Mâconnais. D'après Vertot, depuis 1532 jusqu'en 1683, elle fournit à l'ordre de Malte au moins sept chevaliers. Elle portait *d'argent à 3 chevrons de gueules, à la bordure engrelée d'azur*.

Alexandre-Philibert, qui épousa Jeanne de Maisonseule en 1668<sup>46</sup>, dut écarteler ses armoiries avec celles des Maisonseule données plus haut. Du moins d'après ses lettres que nous avons vues, écrites par Claude-Joseph, il nous paraît sûr que les Chevriers seigneurs du Villard, du Chambon et de la Rivoire, ont porté jusqu'à la fin écartelé au 1 et 4 de Chevriers comme ci-dessus, et au 2 et 3 de Maisonseule.

Cette famille ne fit que passer au Villard ; mais elle garda le Chambon et la Rivoire jusqu'en 1793.

### 1. Claude-Joseph de Chevriers, baron du Villard jusqu'en 1742, puis seigneur du Chambon et de la Rivoire-Basse

Le 30 janvier 1711 il épousa demoiselle Charlotte Sylvie de l'Hôpital, dont la sœur Madeleine-Elisabeth de l'Hôpital fut l'épouse du comte de Chevriers-Saint-Mauris. Madeleine et Charlotte étaient filles de Guillaume-François marquis de l'Hôpital, et de Marie-Charlotte de Romilly. En octobre 1714, Claude-Joseph achète, de sa belle-mère, la terre et marquisat de Montellet en Bresse, pour prix de 188 000 livres. En 1734, il fut reçu aux Etats du Velay comme baron du Villard. Suivant les registres de son régisseur Thénot, il possédait alors, en Velay, la baronnie du Villard, avec Vachères, Reveyrolles de Meyres, le Chambon, la Rivoire et la Chapelle d'Aurec ; et en Vivarais, le comté de Maisonseule, Lamastre et leurs dépendances<sup>47</sup>. Mais, un peu avant 1742, il avait vendu Vachères au sieur Chambouvet de Beaux. Et le 18 juillet 1742, il vendit à messire Joseph-Roger, comte de Damas, la baronnie du Villard, ne conservant que la seigneurie du Chambon et de la Rivoire. Il faisait même sa résidence ordinaire en son château du Chambon<sup>48</sup>. Il en partit le

46. Contrat du 22 avril 1668 (fonds Chaleyer, c.1040).

47. Un curieux procès en "concours et combat de fiefs" l'opposa, vers 1755, au seigneur de Rochebaron, alors l'abbé de St-Cyr, au sujet de la seigneurie directe d'un fief sis à la Mure (fonds Chaleyer, c.772).

48. Ceci est à nuancer. Il semble avoir surtout vécu à Lyon, "cloître St-Jean" (cf. actes de 1737 et 1759).

9 mai 1757, dit M<sup>e</sup> Thénot, pour se rendre à Lyon bien portant et bien décidé à revenir au Chambon. Mais il mourut vers l'année 1759<sup>49</sup>. Du moins en 1760, M<sup>e</sup> Thénot envoyait ses comptes à sa fille, qui fut son héritière universelle.

Claude-Joseph eut-il plusieurs enfants ? M. de Villeneuve dit, dans sa généalogie des Chevriers, qu'il eut : 1<sup>o</sup> Antoine de Chevriers, né en 1720, tué en 1745 à la bataille de Fontenoy, guidon de la gendarmerie ; 2<sup>o</sup> Sylvie-Charlotte de Chevriers, comtesse de Lamastre, née le 22 mai 1722. Pour notre compte, nous n'avons trouvé aucun document qui nous ait révélé l'existence d'Antoine de Chevriers, et nous ne pouvons continuer notre monographie que par Sylvie-Charlotte, qui suit, et encore l'appellerons-nous :

**2. Anne-Sylvie-Raymonde de Chevriers, comtesse de Maisonneuve, baronne de Retourtour, dame de Lamastre, du Chambon et de la Rivoire-Basse, tant en son nom que comme appelée à la substitution des biens de la maison Royraud.**

En 1760, âgée de 38 ans, s'il est vrai qu'elle naquit en 1722, elle succéda à son père Claude-Joseph. Le 6 juin 1786, elle habitait Paris. Ce jour-là, elle écrivait à M. Moret de Monistrol, qui prélevait ses rentes de la Chapelle, de permettre à M. Dugas du Villard "de consulter ses archives qu'elle avait à son château du Chambon". Quoique parvenue à l'âge de 64 ans, elle n'avait pas encore contracté d'alliance, puisque le timbre de ses lettres ne porte que les armoiries de son père, écartelées au 1 et 4 de Chevriers, au 2 et 3 de Maisonneuve<sup>50</sup>.

La tourmente révolutionnaire de 93 la surprit ainsi à Paris. Voici ce qu'écrivait d'elle le 2<sup>ème</sup> comité civil de la Commune de Paris, le 13 thermidor an II de la République (31 juillet 1794) : "Nous, membres de la section de la rue Prisonnière (sic<sup>51</sup>), sur l'attestation de Henry Chappe et autres, certifions que la citoyenne Anne-Sylvie-Raymonde Chevriers, domiciliée au faubourg Saint-Denis, n° 86, née le 30 avril 1721 à Commune-Affranchie (Lyon), réside sur cette section depuis 20 ans, sans aucune absence ; et qu'elle réside en France depuis le 1<sup>er</sup> mai 1752, qu'elle n'a point émigré ; nous lui délivrons un certificat de civisme. Signalement : taille de cinq pieds, cheveux et sourcils noirs grisés, visage plein uni, front petit, yeux veyrons, nez moyen, bouche petite, menton rond."<sup>52</sup>

La dame du Chambon avait alors 73 ans bien comptés. Nous avons entendu dire, comme une tradition, que M. Charvin de Paris, ayant été assez heureux pour la sauver des dangers qui la menaçaient, obtint son alliance, quoique sa fortune ne fût pas proportionnée, peut-être, à celle de l'héritière de la maison de Chevriers ; et qu'à la mort de son épouse, il hérita, en tout ou en

---

49. Le 29 décembre 1758 (fonds Chaleyer, c.1040).

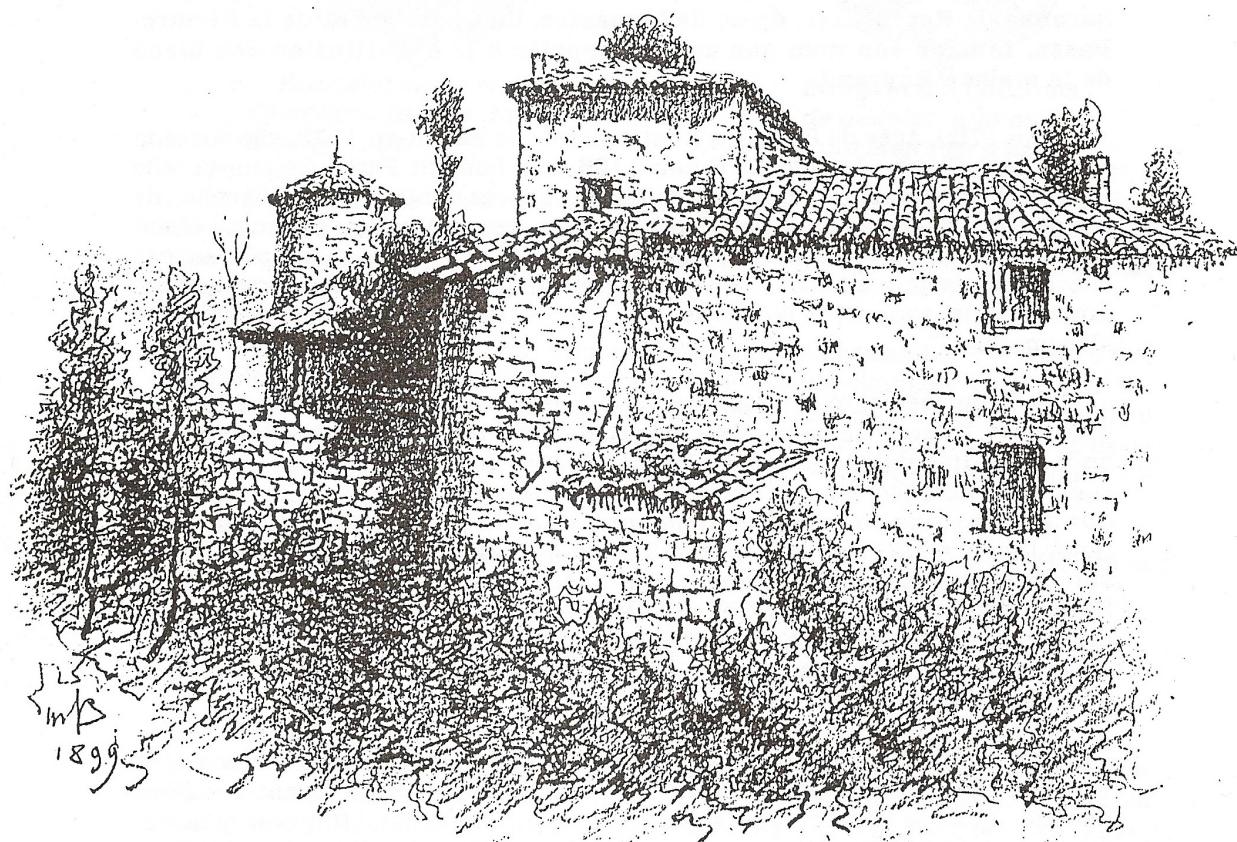
50. Résidant pour l'essentiel à Paris, Mme de Chevriers louait à bail ses revenus et rentes seigneuriales du Velay. Le fonds Chaleyer conserve le bail du 12 mars 1779 qui, pour la période de 1780 à 1789 confie cette charge à Me Jean Moret (du Monteil), pour le prix de 3 400 livres. Un bail de 1753, pour l'exploitation du seul domaine de la Rivoire-Basse, précise que "le bois et la garenne à côté du château" sont exclus du bail.

51. Sic pour Poissonnière.

52. Un certificat de résidence du 27 germinal III (16/4/1795), délivré par la même section de Paris, "en exécution de la loi concernant les Emigrés en date du 26 brumaire, 3<sup>ème</sup> année de la République française, une et indivisible, précise que son "nez moyen" est "relevé", en trompette, et ses yeux "gris bleu". Il précise qu'elle a résidé à Paris "depuis 24 ans sans interruption", ce qui fait remonter son installation parisienne à 1771 (Fonds Chaleyer, 1040).

grande partie, de ses grandes richesses, et en particulier des domaines du Chambon et de la Rivoire<sup>53</sup>.

M. Fischer pourra facilement prolonger la nomenclature, jusqu'au possesseur actuel de ces deux domaines<sup>54</sup>.



53. Le fonds Chaleyer conserve un acte de vente en viager, par Anne-Sylvie Chevriers à Pierre-Louis-Marie Charvin, daté du 6 frimaire an IV (27/11/1795), pour 8 000 livres de rentes viagères, de tout ce qu'elle semble à cette époque posséder à Monistrol ; à savoir : 1° "maison d'habitation" (c'est le château !), avec ses meubles (détailés dans un inventaire du juge de paix, 6 germinal an II - 26/3/1794), 2° 4 domaines (Chambon, la Rivoire, la Rochette, le Port), 3° moulin à eau avec bâtiments et dépendances, 5° rentes dues par des habitants du Chambon, 5° le produit du bac sur la Loire. M. Charvin était lui aussi domicilié 86 faubourg St-Denis. Il était encore en 1820 l'heureux propriétaire de son petit empire des bords de la Loire.

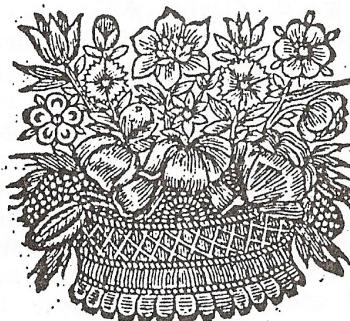
54. Romeyer (Monistrol, p. 35) indique que le Chambon et la Rivoire furent achetés en 1863 par Victor-Ignace-Philippe Fischer, de Paris.

### NOTICE SUR LA SEIGNEURIE DE LA RIVOIRE BASSE

La Rivoire-Basse est un ancien domaine noble, avec titre de seigneurie, situé au nord de la ville de Monistrol, sur le chemin qui conduit au village du Chambon dont nous avons parlé dans la précédente monographie. Là, plus encore qu'au Chambon, "les ruines elles-mêmes ont disparu" : *"Etiam periere ruinae"*. Il ne reste aucune trace de l'enceinte ni de la maison seigneuriale. Une seule tour se dresse, et au dessus de sa porte se voit la place, mais la place vide, de la pierre armoriée.

Ce manoir, bâti en face de Rochebaron sur les coteaux assez abrupts de la rive droite de la Loire, d'où la vue domine et embrasse les vastes contours du fleuve, a-t-il appartenu à plusieurs familles, avant de venir en possession des maîtres du Chambon, vers 1560 ? Nous l'ignorons. Et nous n'y avons trouvé, si haut que nos documents nous aient permis de remonter dans l'époque du Moyen Age, que des seigneurs portant le nom de Chazalets. Et encore, parce que les premiers chefs de cette maison avaient plus de rapports avec Bas qu'avec Monistrol, nous ne connaissons pas leurs véritables armoiries, et il nous sera difficile de bien en établir la nomenclature, avant la fin du 14ème siècle. A peine avons-nous pu jusqu'ici en découvrir quelques membres épars, sans suite, et sans liaison généalogique.

Ainsi, le 21 mars 1313, dans un accord passé entre le curé de Bas, André Charreyre, et ses prêtres sociétaires, nous trouvons, parmi les clercs, un Antoine de Chazalets et, parmi les témoins, un Poton, seigneur de Léniecq et un Bertrand de Chazalets. En 1319 et 1325 réapparaît, parmi les prêtres de Bas, Antoine de Chazalets, avec un Jean de Chazalets. Mais ces deux ecclésiastiques, et Bertrand qui semble avoir été seigneur laïc, étaient-ils de la famille alors possessionnée à la Rivoire-Basse ? Nous attendrons pour l'affirmer que de nouveaux documents viennent nous le dire. Et nous commencerons notre notice par Gabriel de Chazalets, qui suit.



## 1. FAMILLE DES CHAZAETS A LA RIVOIRE



La Rivière<sup>55</sup>  
D'hermines au lion d'or  
à la bande de sable  
brochant sur le tout  
(Séguing)



Chazalets  
De sinople à la bande  
d'or chargé d'un lion de  
gueules  
(Armorial lyonnais)

Nous avouerons, d'abord, que pour notre propre compte nous n'avons jamais rencontré les armoiries de nos Chazalets, seigneurs de la Rivoire, écrites ou indiquées sur aucun document. Voici ce que disent, néanmoins, M. de la Tour-Varan, ancien archiviste de Saint-Etienne, M. d'Assier de Valanche et M. de Villeneuve : "De Chazalets, seigneur de Chazelets dans la paroisse de la Chapelle d'Aurec, en Velay, de la Rivoire et de Saint-Julien, établis à Bas-en-Basset en Forez au 16ème siècle, à Firminy par alliance en 1624 avec une maison de ce lieu appelée Filha, porte de sinople à la bande d'or, chargée d'un lion de gueules." La note, qui est de M. de la Tour-Varan, nous paraît fausse. Chazelets est bien un château de la Chapelle d'Aurec. Mais les Chazelets ne l'ont jamais possédé. Et Dieu veuille que les armoiries soient plus véridiques que l'assertion de M. de la Tour-Varan.

### 1. Gabriel de Chazalets, seigneur de la Rivoire très probablement

Voici nos raisons pour l'établir comme premier chef connu de la famille dont nous écrivons la notice. Le répertoire des hommages rendus aux évêques du Puy dit qu'en 1395 Gabriel Chazalets de Monistrol vendit à la veuve de Guyot de la Roue, seigneur d'Aurec, des rentes à la Chapelle. De plus, en parlant du Flachat, un vieux terrier affirme que les terres de ce domaine, en 1494, avoisinaient "du côté de Bonatz celles qui furent jadis du seigneur de Mote (au Pinet) et de Gabriel de Chazalets". Ce qui indique assez clairement que ce Gabriel de Chazalets était maître, avant 1494, de la Rivoire, seigneurie limitrophe soit du Pinet soit du Flachat. A Gabriel de Chazalets, qui put être le fils de Bertrand de Chazalets, vivant en 1313, nous donnerons pour héritier et successeur :

### 2. Noble Mathieu de Chazalets, seigneur de la Rivoire-Basse

En 1401, il achète des terres et des rentes qu'un Pierre de Pleyné de Saint-Didier possédait à Pouzols dans la paroisse de Monistrol. Dans l'acte de vente, Mathieu est appelé *quasi nobilis*. Un terrier de 1448, fait par Me Samuel notaire, parle de noble Aelide de Pueys, veuve de noble Mathieu de Chazalets. Peut-être conviendrait-il encore d'attribuer pour frère à Mathieu un noble

55. Charles Séguing, dans son *Trésor héréditaire*, cite une famille noble du Velay, appelée La Rivière, et portant ses armoiries. Ne serait-ce point celle de nos seigneurs de la Rivoire ? Ceux qui allèrent à Bas et à Firminy gardèrent les pièces attestées de l'écusson et n'auraient que transposé ou un peu changé les couleurs. (Note HF)

Dalmace Chazalets, que nous rencontrons comme témoin d'un acte passé, en 1408, à Saint-Pal-de-Mons. Mathieu eut deux fils, qu'il institue ses héritiers par portions égales : 1<sup>o</sup> Gérard, qui suit ; 2<sup>o</sup> Jean, qui entre dans l'état ecclésiastique.

### 3. Gérard de Chazalets, seigneur de la Rivoire-Basse et y demeurant

M. de la Tour-Varan, dans un de ses opuscules, dit que Gérard de Chazalets, seigneur de la Rivoire, était en 1421 châtelain du fort de Rochebaron, et que, alors, il le défendit contre les Royalistes, ainsi que les deux filles du seigneur de Rochebaron, attaché, lui, aux Bourguignons. Nous ne demanderions pas mieux que de rattacher à notre notice l'épisode assez dramatique de ce siège, si M. l'archiviste ne s'était pas montré *trop peu* sobre de détails et d'embellissements romanesques. Gérard, cependant, vivait bien à cette époque. En 1428, il passa reconnaissance à noble Antoine de Bouliet, seigneur de Solignac, et à l'évêque du Puy pour un champ sur lequel ces deux derniers exerçaient conjointement leurs droits seigneuriaux. En 1452, 1462 et 1472, il acquiert des rentes de demoiselle Isabeau de Bransette, dame du Betz.

Gérard avait épousé noble demoiselle Algaye ou Alayse Royraud de la maison du Villard, qui vivait encore en 1504. Et il en eut plusieurs enfants :

- 1<sup>o</sup> Charles, dont il sera fait mention tout à l'heure et qui fut l'aîné ;
- 2<sup>o</sup> Guiot, qui fut chanoine de la collégiale de Monistrol et vivait encore en 1512 ;
- 3<sup>o</sup> Ponce ou Ponchon, qui suit et continua la famille ;
- 4<sup>o</sup> Catherine, qui épousa noble Jean de Bronac ;
- 5<sup>o</sup> Guillaume, qui en 1498 était au service du Roi, et transigea avec ses trois premiers frères ; il testa en 1511 mais il vécut longtemps après ;
- 6<sup>o</sup> Aunet, qui avait une maison à Monistrol ; il était mort en 1498.

*Charles de Chazalets*, fils aîné de cette maison, fut pendant quelque temps seigneur de la Rivoire, conjointement avec son frère Ponce. Il devint, plus spécialement, seigneur du Monteil-lès-Monistrol quand il épousa, étant âgé de 40 ans, demoiselle Anne de Raucoules, veuve en premières noces de Guillaume de Luzy de Pelissac, dont elle avait une fille nommée Madeleine ; et en deuxièmes noces, de Gervais Bordier, sieur du Monteil, dont elle avait un fils appelé Pons. Certains faits de cette époque, que nous ne citerons pas, prouvent que Charles ne rendit pas son épouse heureuse. Sa conduite morale ne fut pas ce qu'elle aurait dû être, et dans un acte public il reconnut lui-même qu'il était fort mauvais administrateur de son patrimoine<sup>56</sup>. Aussi, en 1512, il traita avec son frère Ponce, lui céda ses biens de la Rivoire et du Monteil, et se réduisit à une pension. Ce qui pourrait peut-être faire pardonner à Charles de Chazalets cette conduite peu édifiante, c'est que, pendant presque toute sa vie, il vécut dans les armées, au milieu de la licence des camps. Un acte de 1512 dit de lui : "Ut annis teneris hujusque, in servitiis et mancipiis et ordinationibus bellorum, pro domino nostro Francorum rege, ubi tempus suum funditus cum maxima cura mentis personaeque sua labore et vitae suae discrimine exposuit."<sup>57</sup> Et on sait, par les mémoires de Commynes et les écrits des autres auteurs, ce qu'était la licence des troupes à la fin du 15<sup>ème</sup> siècle.

56. Il avait néanmoins fait établir en 1492 un terrier de ses droits seigneuriaux, mentionné dans une procédure de 1755 (fonds Chaleyer, 772).

57. "Comme, dans ses tendres années, dans la servitude, l'esclavage et la sujétion des guerres faites pour notre seigneur le roi de France, auxquelles il consacra entièrement son temps, avec tous les soins de l'esprit, toute les peines du corps, tous les périls pour sa vie."

**4. Ponce de Chazalets est appelé seigneur de la Rivoire-Basse et du Monteil dès 1494 et 1495**

Il était au moins en 1495 l'époux de Madeleine de Luzy-Pélissac, fille de Guillaume de Luzy-Pélissac et d'Anne de Raucoules - cette dernière devenue en troisième noces la femme de son frère Charles. En 1498, de compagnie avec ce même frère, il rend hommage à Aurec au seigneur de La Roue qui habitait son château d'Aurec. Madeleine son épouse testa, étant à la Rivoire, le 3 mai 1512. Voici, dans ce testament, quelques détails sur les usages qui, à cette époque, se pratiquaient à Monistrol. Madeleine y demande que le sacrement de l'extrême-onction, autrement appelé *les ordres de saint Jacques* 58, lui fût administrée par six prêtres habitués ou chanoines de l'église de Monistrol ; ensuite elle fit des legs à chacun de ses enfants qui étaient au nombre de neuf. A chacun des jeunes gens elle donne une brebis *quam jam suam fecerat*<sup>59</sup> ; à chacune des demoiselles, un agneau, *quem jam fecerat suum*. D'où l'on voit que l'habitude qu'ont les enfants de notre pays, à la campagne, de consacrer leurs "pécules" et étrennes à l'achat de quelques agneaux, qu'ils font éléver par les fermiers de la maison, et d'avoir ainsi leur troupeau, est assez ancienne.

Ponce de Chazalets testa lui-même, une première fois, le 16 septembre 1519, et remplissait alors une fonction élevée au siège du baillage de Montfaucon. Mais ce testament fut révoqué par acte du 23 mai 1523, et il en fit un autre le 16 août 1526. Ces deux testaments du père et de la mère nous montrent que Ponce eut de son épouse Madeleine de Luzy au moins neuf enfants, savoir :

1° *Jean*, qui fut seigneur de la Rivoire-Basse et dont nous parlerons ;

2° *Claude*, qui le 27 avril 1515 fut investi par procuration de la chapelle de Saint-Julien située au bas de la montagne de Rochebaron ; la même année il était prieur de Saint-Vincent dans le Val-Emblavès et l'acte qui lui confère ce bénéfice l'appelle *nobilis juvenis*. Mais il ne paraît pas qu'il fût encore alors entré totalement dans l'état ecclésiastique, au moins par engagement irrévocabile, car, dans le testament de son père, en 1519, il est appelé fils ainé, institué héritier universel et, au cas où il n'aurait pas d'enfants, Ponce lui substitue Jacques son autre fils ; et Jean ne vient qu'en troisième lieu. Claude dut mourir jeune : du moins il n'est pas parlé de lui au testament de son père en 1526.

3° *Jacques*, qui le 8 octobre 1519 prit possession d'un canonat et d'une prébende de l'église de Monistrol, et aussi de la chapelle de la Sainte-Vierge. Guillaume de Chalencon, seigneur de Rochebaron, lui conféra pareillement sa chapellenie. Dans son testament de 1526, son père prévoit le cas où il persévérait dans l'état ecclésiastique. Et sans doute qu'il persévéra. Il était mort le 24 février 1540.

4° *Claudia*, qui le 5 février 1514 épousa noble Jean de Béget. La seigneurie du Monteil leur fut donnée par contrat de mariage.

5° *Catherine*, qui était religieuse à Vorey, en 1519 et 1552.

6° *Anne*, qui le 3 mai 1527 fut donnée en mariage à noble Reynaud Bertrand, sr de Prades, paroisse de Saint-Julien au diocèse de Saint-Flour<sup>60</sup>.

7° *Jeanne*, religieuse à Saint-Thomas dans le Forez.

58. Cette curieuse expression ne s'explique-t-elle pas par le fait que la mort conduisait les membres de la lignée dans le caveau de la chapelle de Saint-Jacques, dans la Collégiale ? A noter que cette chapelle, fondée par les Royraud du Villard, resta au seigneur du Chambon quand le Villard et le Chambon furent séparés. Ainsi en 1759, Sylvie-Raymonde de Chevriers désigne un chanoine comme chapelain pour la desservir.

59. "Qu'il avait déjà fait sienne".

60. En 1564, Anne de Chazalets était l'épouse, sans doute en secondes noces, d'un sieur des Druzes, en Auvergne. (Note HF)

8° *Gabrielle*, devenue le 14 mai 1515 la femme de "noble Bermond, *bastard du Chaylar*", bailli de Saint-Maurice de Lignon.

9° *Marguerite*, épouse de noble Antoine Gaillard, seigneur de Gorce en la paroisse d'Yssingeaux.

##### 5. Jean de Chazalets, seigneur de la Rivoire-Basse

Il n'était que le troisième des enfants de Ponce. Mais il devint son héritier par suite de la mort ou de l'entrée dans l'état ecclésiastique de ses deux ainés. Lui-même eut quelque envie de se faire chanoine, puisque son père, dans son testament de 1519, prévoit ce cas. Il contracta successivement jusqu'à trois mariages. Le 1<sup>er</sup> mars 1528 il épousa demoiselle Anne des Champs, du Courtial dans la paroisse de Beauzac. Ponce son père, qui vivait encore, lui donna les deux tiers de ses biens meubles et immeubles. Parmi les témoins de ce mariage, fait en la salle basse de la maison du Courtial, étaient Guillaume de Chazalets, oncle du futur, Jean Allier, seigneur de la Fressange, Louis du Roure, seigneur de Chabanoles, Adenet Solas, seigneur de Reveyrolles, Charles de Jussac, seigneur de Jussac et Beaulnes, Antoine de Bronac, seigneur de Bronac à Raucoules, messires Robert de Chambon, Jacques de Chazalets et Claude de Bronac, prêtre de Montfaucon, Jean de Lagrevol, lieutenant de juge du Roi, Anne de la Vèze, sr de Vacherolles et Ponce des Champs, sr de Pierregrosse. Mais il paraît qu'Anne ne tarda pas à mourir. Et en 1530, Jean de Chazalets épousait Marguerite des Champs, sa belle-soeur sans doute. Marguerite vivait encore en 1536. Mais elle était morte avant 1564. Et un acte de cette année 1564 dit qu'avec son mari elle avait vendu "plusieurs terres de la Rivoire" à feu Aymar Royraud, seigneur du Chambon.

Le malheur semble être alors entré dans cette maison qui s'annonçait comme si florissante. On n'en voit pas bien clairement la cause, mais quelques détails surpris ça et là en divers actes la font presque deviner. Ainsi en 1557, Jean de Chazalets est obligé de protéger l'acquéreur d'une terre qu'il avait vendue, contre les poursuites d'un "Pierre, *bastard de la Rivoire*". Et déjà en 1556 ce même Pierre, *bastard de la Rivoire*, avait réclamé audit Jean de Chazalets des legs que lui avait fait, à lui Pierre, dans son testament, noble Guillaume de Chazalets de la Rivoire. Ce qui semble indiquer que le partage des quatre fils de Gérard de Chazalets n'ayant pas été bien fait en 1512, et Guillaume<sup>61</sup>, un de ces fils, ne s'étant pas bien comporté et ayant eu un enfant naturel qu'il fit légitimer, cet enfant appelé Pierre revint contre ce partage et, par ses poursuites, entraîna ou précipita la ruine de sa maison. Car ce fut peu après 1561 que Jean de Chazalets vendit le domaine entier de la Rivoire-Basse à Marcellin Royraud seigneur du Chambon.

On trouvera donc, dans la notice précédente, à l'article de Marcellin Royraud et à la date de 1561, la suite de la Rivoire-Basse, qui depuis lors jusqu'à aujourd'hui, 1882, est toujours restée unie avec le domaine du Chambon.

Mais avant de terminer notre monographie, nous nous demanderons ce que devint la famille des Chazalets de la Rivoire. Jean de Chazalets avait, en 1564, un fils nommé Claude et une fille appelée Gabrielle. Lui-même, paraît-il, avant 1572, avait épousé en troisième noces demoiselle Anne Gaillon, fille de Pierre Gaillon, notaire d'Aurec, qui par testament de 1572 fit un legs à ladite "Anne sa fille, mariée à noble Jean de Chazalets". Gabrielle épousa, le 8 juillet 1572, Gaspard Farghon, praticien de Beauzac. Son père lui donna pour tout

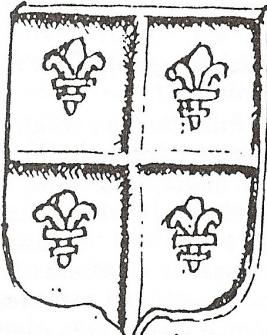
61. On trouvera à la fin de la notice que la naissance de cet enfant naturel dont nous parlons pourrait être attribuée, non à Guillaume, mais à Ponce de Chazalets, père de Jean. Car un *bastard de la Rivoire* en 1572 est appelé frère du seigneur de la Rivoire qui vivait alors. (Note HF)

## Notice.

## LA NOTICE DE L'ABBE FRAISSE

( Coll. particulière)

Abbé H. Frassetto



Pierre armoriale  
au Chambon.

Le village du Chambon<sup>(1)</sup> qui eut, autrefois, un manoir, avec titre de Seigneurie, est situé d'auj. la ville de Montréal, au Nord et à cinq Kilomètres de cette ville, et sur les bords de la Loire. Ce qui donne, d'auj. toute, à cette localité, une assez grande importance, c'est que les Maîtres de son Château, outre la fertilité des terres et plusieurs de leur Ville, avaient droit de Jaguillance et de Poêges sur les postes, et la passage du fleuve : dont qui ouvrait une grande route de communication entre l'Auvergne et le Beaujolais. Cette route descendait de St. Bonnet-le-Château, passait au Chambon, après avoir franchi la Loire; montait au village de Beaujeu, passait à Charnay-lès-Mâcon et au village de la paroisse de St. Paul; et, de là, rejoignait la Saône et descendait vers le Rhône. Pauvre et bien abrupte chemin magnétise<sup>(2)</sup>, à poire. Nous d'auj. nos vieux Cadastres, à poire comme de nos jours, et labourer; mais que les Seigneurs de Moigné devaient tenir en grande estime, parce qu'ils leur procurerent les facilités et commode moyen de préserver sur le vin, sur le blé, et sur toutes leurs terres, les droits de Leyte et de Poêge qui faisaient leur plus grande richesse.

(1) La nomenclature de Charentais devrait être cassé, pour bonnes, et provençale pour dolente, de la boussole du terrain que fertilise la Loire, au bout de l'atlas. La vallée, entourée, d'ailleurs, par des caténaires. Mais alors, et si l'on veut?

(2) on l'appelle encore le chemin du Mâlon, nom  
qui vient de la ville de Mâlon, sur lequel  
tout le travail, autrefois, était transporté, au tra-  
vers de nos pays Montagnards.

paiement de ses droits maternels la somme de 325 livres, qui étaient entre les mains de noble Marcellin Royraud, seigneur du Chambon, "somme liquidée par sentence du sénéchal du Puy". Et à ce mariage, le père signe encore La Rivoire, pour son fils Claude de Chazalets. Il habitait Monistrol avec son père, le 9 novembre 1564 ; et les deux ensemble, père et fils, donnaient ce jour-là quittance à noble Marcellin Royraud, seigneur du Chambon et de la Rivoire. Peut-être faut-il retrouver ce Claude de Chazalets, fils de Jean, dans un noble Claude de la Rivoire, fils *adoptif* de feu noble Aymar de la Rivoire, paroisse de Vanosc au diocèse de Vienne, et serviteur du seigneur de Maubourg, qui épouse Louise Romeyer, de Vaubarlet, paroisse de Sainte-Sigolène. Nous remarquons pourtant que le nom de Chazalets n'est pas exprimé, et que Claude ayant son père ne pouvait être appelé fils *adoptif* d'Aymar ; et qu'en outre ce dernier n'appartient pas à notre maison de la Rivoire-Basse<sup>62</sup>.

Ce qui est plus certain, c'est qu'en 1572, dit un rapport des Etats du Velay, lesdits Etats votèrent une somme de 100 sols, "au sieur de la Rivoire, pauvre gentilhomme mendiant, et au bâtard de la Rivoire son frère, portier des Etats". Et il paraît bien qu'il s'agit ici, ou de Jean de Chazalets ou de son fils Claude de la Rivoire-Basse. Car des anciens de notre paroisse se souviennent d'un dicton qui avait cours parmi eux. Ils disaient d'un prodigue et d'un mangeur, qui dilapidait son bien : "Celui-là vivra trop longtemps et fera comme monsieur de la Rivoire."

Il resterait à savoir, seulement, si celui que les Etats du Velay appellent bâtard de la Rivoire, était bien le frère du seigneur de la Rivoire, ou simplement son cousin et le fils naturel de Guillaume de Chazalets, comme nous l'avons supposé plus haut.

Pour la famille des Chazalets, qu'on dit s'être établie à Bas, puis à Firminy, dans le courant du 16ème siècle, on ne peut, croyons-nous, la rattacher aux Chazalets de la Rivoire-Basse que par Claude, fils légitime de Jean, vivant encore avec son père en 1564 ; ou par Guillaume de Chazalets ; ou enfin par Pierre, le bâtard légitimé.



---

62. Aymar devait plutôt appartenir à une famille dite simplement de La Rivoire, qui était possessionnée en Vivarais. (Note HF)

# LA DOUBLE INAUGURATION DE LA FONTAINE NÉRON

Nous avons laissé passer sans le célébrer le centenaire de la fontaine Néron - mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Nous le ferons d'ailleurs très simplement, en reprenant les récits de l'époque.

La fontaine Néron fut inaugurée le 11 juillet 1886. Et pourtant elle l'avait été également le 20 juin. En juin, ce fut l'inauguration religieuse, le 11 juillet, l'inauguration civile. La première s'appelait certes une "bénédiction", mais la différence de vocabulaire ne doit pas masquer que la mairie organisa très volontairement deux cérémonies. Nous sommes en 1886, presque vingt avant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais déjà les temps ont changé. Du côté des représentants du gouvernement, on ne peut admettre que l'on mêle l'Eglise aux festivités civiques. Or on tient à la présence du sous-préfet. Monistrol s'arrangea donc pour dédoubler la célébration.

Cette fontaine était le fruit d'un legs généreux. Adrien Néron mourut le 19 novembre 1884 à Martinas<sup>1</sup>, et avait fait son testament quelques jours plus tôt, le 31 octobre. Il léguait des sommes considérables à la commune et à l'hospice.

Du legs à la commune, le conseil municipal, présidé par le maire Alphonse Néron, frère d'Adrien<sup>2</sup>, décida d'utiliser une partie pour édifier une nouvelle fontaine.

On avait choisi de l'ériger juste devant le Petit Séminaire, au bas des allées du château. Mais il fallait pour cela déplacer la croix de mission qui s'y trouvait depuis la Restauration. Les travaux commencèrent donc par ce déménagement. On s'y mit le 12 mai 1886 et le 22 mai la croix était debout à nouveau, là où nous la voyons aujourd'hui.

Trois jours avant, le 19, on avait entamé les fouilles pour les fondations de la fontaine et de la canalisation d'eau.

Un mois plus tard, le 20 juin, c'était la fête patronale de saint Marcellin et l'on procéda à la bénédiction de la fontaine, ou plutôt de ses premières pierres. On lira plus loin la relation qu'en publia la *Semaine religieuse*<sup>3</sup>, l'hebdomadaire du diocèse.

Quant à la suite des travaux et à l'inauguration grandiose du 11 juillet, nous en empruntons le récit à un journal de l'époque<sup>4</sup>.

Ph. M.

1. Il était né en 1823 et n'avait donc que 61 ans.

2. Son frère aîné. Il était né en 1820 et mourra en 1891. Il a été maire de 1865 à 1870 et de 1882 à sa mort. Il habitait le Flachat. Entre 1870 et 1882, le maire est Hippolyte de Chabron (mort en 1883).

3. *Semaine religieuse du Diocèse du Puy*, t. VI (1886), p. 626-627.

4. Relation reprise dans le *Bulletin Municipal de Monistrol* de 1982, p. 16-17.

*Le 25 juin, le travail de pose était terminé et la première pièce de fonte placée.*

*Sous le bloc de granit qui supporte la fonte, dans une entaille faite dans la pierre de soubassement, on plaça une boîte en plomb contenant :*

*1/ une médaille en vermeil, commémorative de la fête d'inauguration, avec diverses pièces de monnaie en argent et en cuivre ;*

*2/ un parchemin sur lequel ont été constatés l'origine de la Fontaine, les noms des membres du conseil municipal, des architectes et entrepreneurs ayant concouru à son érection ;*

*3/ un annuaire de l'année courante du département de la Haute-Loire contenant toutes les indications de l'administration générale de la France, du département et des communes.*

*La pose de la fonte de couronnement, les travaux des canalisations intérieures, la pose des jets d'eau, les raccordements, etc., ont été terminés complètement le 8 du mois de juillet.*

*Le 11 juillet, jour de la célébration de la Fête civile patronale (dimanche après l'Octave de la Fête-Dieu) a eu lieu l'inauguration de la Fontaine, dont le Maire, Alphonse Néron, au nom du conseil municipal, a fait remise à la Ville.*

*Monsieur Franc, premier adjoint, au nom du conseil municipal, après avoir retracé la vie de Monsieur Adrien-Vital Néron, a exprimé la reconnaissance publique pour les legs importants qu'il a faits à la commune et pour l'attachement que le généreux donateur et les membres de sa famille ont toujours eu pour les citoyens.*

*Monsieur Magon-Barbaroux, Sous-Préfet de l'arrondissement, qui avait bien voulu rehausser par sa présence l'éclat de la fête, a témoigné en termes chaleureux sa sympathie à la population de Monistrol, à la mémoire du défunt et à tous les membres de sa famille.*

*Les applaudissements qui ont souvent couvert la voix des orateurs ont redoublé lorsque Monsieur le Sous-Préfet a découvert et le premier salué le visage de Monsieur Adrien-Vital Néron, gravé sur bronze et scellé sur l'un des côtés de la Fontaine, comme témoignage de la reconnaissance de la population, désireuse de faire connaître à la postérité l'homme de bien dont le souvenir lui restera cher.*

*Des sociétés musicales et chorales et des touristes des villes environnantes, au nombre de douze, s'étaient rendus à l'invitation qui leur avait été adressée de venir concourir à l'éclat de cette fête de famille. La population avait rivalisé de zèle pour orner et pavoyer ses habitations. Partout des rangées de sapins, des couronnes et des guirlandes avaient changé l'aspect des rues et des places publiques. Des arcs de triomphe avaient été dressés par les habitants, de distance en distance, pour faire honneur et souhaiter la bienvenue à ces hôtes auxquels ont été distribuées des médailles de vermeil semblables à celle placée dans le socle de la Fontaine.*

*La Compagnie de Chemin de fer avait favorisé cette fête; en accordant un train supplémentaire partant de Monistrol à dix heures et demie du soir en direction de Saint-Etienne.*

*L'ordre le plus parfait n'a pas manqué de régner pendant toute cette journée dont les habitants de Monistrol garderont un bon souvenir.*

*Messieurs Arguillière et Freycenet, architectes de Lyon, sont les auteurs de cette belle réalisation, dont le coût s'est élevé à la somme de 10 807 francs, couverte intégralement par le legs de Monsieur Néron.*



### **Les membres du conseil municipal de 1886**

*On aura plaisir à connaître les noms des membres du conseil municipal qui a réalisé la fontaine de la place Néron :*

Alphonse Néron, maire ; Jean Franc, premier adjoint ; Joseph Cuerq, second adjoint. Jean Fay, Guillaume Chaumarat, Victor Faure, Marcellin Vérot, Charles Deléage, Jean-Pierre Chambouvet, Barthélémy Granger, Henri de La Bruyère, Pierre Tranchard, Marcellin Laurenson, Gabriel Peyrard, Jean Mourier, Hippolyte Gourgaud, Henri Fournier, Jean Saby, Barthélémy Faure, Théodore Falcon, Jean Béraud, Jean-Baptiste Faure-Favier, Louis Petiot.

20 JUIN 1886

## *L'inauguration religieuse de la fontaine Néron*

relatée par la *Semaine religieuse du Diocèse du Puy*  
[ t. VI (1885-1886), p. 626-627 ]



A une époque, où tant d'esprits croyants et de cœurs généreux gémissent de ne pouvoir manifester au grand jour l'expression de leurs sentiments de foi, où, par le fait d'une hostilité avérée et s'accentuant chaque jour, le culte chrétien ne peut franchir dans ses magnificences le seuil des sanctuaires, on comprend, on apprécie et on est heureux de partager la jouissance de ces populations privilégiées, qui peuvent encore impunément produire au dehors les emblèmes de leurs traditions religieuses, et déployer aisément au milieu des murs d'une cité tout l'éclat que comportent les pompes de l'Eglise.

Aussi quelle entière et complète satisfaction pour une âme catholique, quand il lui est donné de contempler le spectacle, malheureusement trop rare aujourd'hui, de toute une municipalité encourageant et rehaussant par son concours le décor d'une fête religieuse !

Cette jouissance, cette satisfaction a pu être le partage de quiconque a été le témoin fidèle et bien intentionné de ce qui s'est passé, dimanche 20 juin, dans la petite ville de Monistrol-sur-Loire, à l'occasion de la fête du patron, grâces spécialement à la coïncidence d'une pieuse cérémonie que l'on avait eu l'excellente idée de placer, ce jour-là, pour donner plus de splendeur à la solennité.

La ville de Monistrol allait être dotée d'un nouveau et superbe monument dû à la générosité de l'un de ses plus constants bienfaiteurs ; le chef de l'administration municipale, toujours soucieux de relever le prestige de la religion et d'appeler en toutes circonstances les bienfaits de son influence salutaire, avait, d'accord avec son digne conseil, réclamé les bénédictions de l'Eglise sur l'œuvre d'art, qui doit être à la fois un ornement et un service utile pour la ville.

Cette délicate et heureuse idée, naturellement bienvenue auprès du premier pasteur de la paroisse, ne trouva qu'un seul écho dans tous les cœurs d'une population qui s'est toujours distinguée par son esprit de foi et son zèle enthousiasme pour tout ce qui a trait au culte extérieur.

Rien donc ne fut négligé pour donner à la cérémonie tout le décor et l'éclat désirable.

Après une messe solennelle dite par un jeune prêtre de la paroisse, nouvellement ordonné, et chantée avec goût et ensemble par la chorale du petit Séminaire, une belle et gracieuse procession se déroula en longue file jusqu'aux alentours du monument dont les premières assises devaient recevoir la bénédiction du ministre sacré.

Dans ce brillant et pieux cortège avaient pris place toutes les congrégations, en grand nombre les enfants des communautés, le clergé de la paroisse et du petit Séminaire, suivis de tout le Conseil municipal, à la tête duquel marchaient en tenue officielle, le maire et ses deux adjoints, ayant comme garde d'honneur la compagnie des sapeurs-pompiers.

Nous ne voulons pas oublier l'harmonie du petit Séminaire, qui rehaussait, par l'excellente exécution des morceaux de son riche répertoire, l'ensemble imposant de ce majestueux défilé.

Avant de procéder aux formalités liturgiques, M. le chanoine Déléage, qui, en qualité d'enfant de Monistrol, avait tenu à honneur de venir présider cette fête patriotique, s'avance en dehors des rangs du clergé, et de sa voix autorisée, avec l'accent si sympathique que chacun lui connaît, il félicite M. le maire d'avoir, en ce jour comme en toutes circonstances d'ailleurs, cherché à associer l'église à ses œuvres et à ses nombreux bienfaits, qu'en cela du reste il a su répondre toujours aux vœux et aux désirs d'une population essentiellement chrétienne, dont il a la charge administrative.

S'adressant ensuite aux fidèles qui l'entouraient, il leur fait saisir dans quelques paroles bien senties, combien ils doivent être reconnaissants à l'égard de la Providence de tous les avantages matériels qu'elle leur procure et aussi quel est l'usage vrai qu'ils doivent faire des éléments de la nature et des forces que le Souverain dispensateur met à leur disposition. Il termine cette allocution brève mais pénétrante, en réclamant les bénédictions du Ciel pour ceux qui l'environnent, les priant ensuite de se joindre à lui, afin de demander à leur tour ces mêmes bénédictions pour celui qui est le premier et heureux instigateur de la solennité du jour, et qui a droit à la reconnaissance générale, parce qu'il a su compléter l'œuvre du donateur libéral de la générosité duquel tous vont bénéficier.

La cérémonie se clôture par la bénédiction des premières bases sur lesquelles doit s'élever une fontaine monumentale. Après quoi, chacun se retire le cœur content, satisfait, et convaincu de plus en plus que la religion peut en toutes choses trouver largement sa place, et que, sans son concours, il ne saurait y avoir en ce monde de vraies jouissances et d'émouvantes fêtes.



La fontaine Néron en eaux, lors de la *Fête de la Fédération*, le 8 août 1912.  
(Cliché fourni par Mme Charles Goyo)

*La reverrons-nous fonctionner un jour prochain ? ...*

## *La Société d'Histoire en 1993...*



### 16 AVRIL

Réunion publique et Assemblée Générale. Conférence *Mégalithes et voies antiques dans notre région*, par Yves Gaillard, de l'Association "Équoranda" de Saint-Didier-en-Velay, pour la sauvegarde des voies antiques et médiévales.

### 14-15 MAI

Participation de la Société d'Histoire au quatrième *Printemps de Lire*, organisé par l'Association des Amis du Château.

### 20 AOUT

Réunion publique. Conférence de Jean Perrel, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, et auteur du récent ouvrage sur les origines d'Yssingeaux : *Comment connaître son pays et sa région au Moyen Age ?*

### 28 AOUT

Sortie de la Société d'Histoire dans le Val d'Allier : Chanteuges, Langeac, Saint-Cirgues, Lavoûte-Chilhac.

### 1er OCTOBRE

Réunion publique. Causerie d'Auguste Rivet, secrétaire du Centre Culturel Départemental : *Les Béates en Haute-Loire*.

### 2 OCTOBRE

Participation de la Société d'Histoire au quatrième *Carrefour des Historiens de la Haute-Loire*, organisé par le Conseil Général au Mazet-Saint-Voy, au Chambon-sur-Lignon et à Tence.

### 12 FEVRIER 1994

Assemblée Générale. Causerie de M. Yves Villard, conférencier de l'Université pour Tous de Metz : *A propos du Maréchal de Vaux en Lorraine...*



741. - MONISTROL-sur-LOIRE. - La Place et la Fontaine Néron

